



# Assemblée générale

Cinquante et unième session

**38<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 17 octobre 1996, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

Président : M. Razali ..... (Malaisie)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

## Point 98 de l'ordre du jour (suite)

### Activités opérationnelles de développement

#### **Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis à mi-parcours de la décennie dans l'application de la résolution 45/217 de l'Assemblée générale relative au Sommet mondial pour les enfants (A/51/256)**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : J'informe l'Assemblée que le représentant de l'Ouganda a demandé à participer au débat sur cette question.

Étant donné que la liste des orateurs est close depuis le mardi 15 octobre à 16 heures, puis-je demander à l'Assemblée s'il y a une objection à ce que cette délégation soit incluse dans la liste des orateurs?

*En l'absence d'objection, l'Ouganda est inclus dans la liste.*

**M. Ruiz Pérez** (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord exprimer, au nom du Gouvernement et de la délégation de la Colombie, notre solidarité et notre plus profonde sympathie à la fraternelle et bien-aimée République du Guatemala, en ce moment d'épreuve douloureuse.

J'ai l'honneur de prendre la parole à cette session de l'Assemblée générale sur une question qui revêt une grande importance pour mon pays, à savoir les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la résolution de l'Assemblée générale sur le Sommet mondial pour les enfants.

Je remercie le Secrétariat d'avoir élaboré le rapport qui sert de base à nos débats. Il est particulièrement instructif et utile pour l'évaluation des progrès accomplis à mi-parcours de la décennie et des difficultés rencontrées dans l'exécution de ses engagements.

Le Sommet mondial pour les enfants a constitué un jalon historique pour la protection et la défense de l'enfant. En outre, c'était la première des conférences mondiales de l'Organisation des Nations Unies au cours des années 90. Elle a entamé un cycle nouveau qui a continué jusqu'à la plus récente Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). C'était donc un point de départ des efforts renouvelés que fait la communauté internationale en faveur du développement social et de la lutte contre la pauvreté.

Les objectifs convenus ont suscité de nouveaux espoirs, non seulement pour définir des buts précis, par exemple en termes de mortalité infantile, mais également pour fournir l'aide internationale requise pour les atteindre. On a cherché à traduire ces promesses en plans d'action nationaux, moyen novateur permettant d'éviter que les objectifs et les engagements ne restent lettre morte. À mi-

parcours de la décennie, l'information sur les progrès accomplis semble difficile à interpréter. Dans certains domaines, comme dans le cas de la lutte contre les maladies évitables et la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant, les progrès ont certainement été appréciables. Par contre, dans des domaines comme l'éducation, la réduction de la malnutrition et la diminution de la mortalité, les résultats laissent encore beaucoup à désirer.

Nous espérons que la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant conduira à son incorporation rapide dans la législation intérieure des pays. C'est un préalable indispensable pour appuyer les mesures relatives à la santé, la nutrition et l'éducation, et toutes autres initiatives en faveur de la protection des enfants. Elle constitue également une base importante pour l'exécution des plans d'action nationaux.

L'efficacité de ces plans dépend de la capacité de la communauté internationale, et notamment du système des Nations Unies, de fournir l'assistance requise par les pays en développement. Nous convenons que la responsabilité ne doit pas retomber uniquement sur le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Ce serait ignorer le caractère toujours plus généralisé que revêtent les problèmes de l'enfance dans le contexte de la lutte pour éliminer la pauvreté et améliorer les niveaux de développement social.

Des institutions comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont également un rôle non moins important à jouer. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions garantir que nos objectifs concernant les enfants feront véritablement partie des stratégies d'ensemble du développement humain.

La mobilisation des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs du Sommet constitue l'un des problèmes les plus graves auxquels nous ayons à faire face. La capacité des pays en développement de produire leurs propres ressources et d'allouer les fonds nécessaires au secteur social a sérieusement diminué. On peut attribuer ce déclin aux contraintes fiscales découlant des programmes de réforme structurelle de leurs économies et, dans de nombreux cas, au lourd fardeau de la dette. Aucun indicateur ne laisse espérer une amélioration satisfaisante dans les affectations budgétaires concernant les services sociaux de base.

Les efforts que font les pays en développement pour mobiliser des ressources provenant de l'État, du secteur privé et de la société civile ne suffiront pas à eux seuls à assurer les fonds nécessaires au financement des programmes pour l'enfance. La coopération internationale doit être accrue considérablement, aussi bien sous la forme de ressources financières nouvelles et supplémentaires que par le biais de programmes plus vastes d'assistance technique et d'autres formes de coopération internationale.

Ce n'est que si la communauté internationale honore ses engagements de financer le développement social et si elle transfère des volumes accrus de ressources aux pays en développement que nous pourrions tenir les promesses faites à nos enfants il y a sept ans. Le moment est venu de renouveler cet engagement et d'adopter les mesures nécessaires pour pouvoir nous acquitter, d'ici à l'an 2000, des responsabilités convenues.

Pour toutes ces raisons, ma délégation appuie l'idée de tenir en 2001 une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner dans quelle mesure nous avons tenu les promesses faites aux enfants et appliqué la Déclaration et le Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants.

À cette occasion, une nouvelle génération de jeunes et d'enfants sera notre juge suprême. Ce sera aussi un moment historique pour que la communauté internationale conçoive de nouvelles stratégies et pour que nos engagements en faveur des enfants s'étendent bien au-delà de l'an 2000.

**M. Wehbe** (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : Le Sommet mondial pour les enfants, tenu au Siège des Nations Unies à New York en 1990, a constitué un tournant principal dans la coopération internationale à l'effet d'assurer la survie des enfants, leur santé, leur nutrition, leur éducation, leur protection, leur développement et leur avenir d'une manière générale. La participation de la République arabe syrienne au Sommet mondial pour les enfants a procédé de son souci de participer aux démarches entreprises en vue de réaliser ces nobles objectifs.

Avant d'aborder les réalisations accomplies par la République arabe syrienne depuis le Sommet mondial pour les enfants, je voudrais tout d'abord exprimer notre satisfaction à l'égard du rapport du Secrétaire général sur les progrès faits à mi-parcours de la décennie dans l'application de la résolution 45/217 de l'Assemblée générale relative au Sommet mondial pour les enfants.

Au moment où nous exprimons notre satisfaction à l'égard de l'action accomplie en vue de l'exécution des résolutions et recommandations du Sommet mondial pour les enfants, nous affirmons également la nécessité de promouvoir notre action commune pour faire en sorte que la cause de l'enfant reste au centre de nos préoccupations. Ne dit-on pas que le devenir de l'État dépend de l'enfant, c'est-à-dire que l'enfant constitue en fait le noyau de l'État.

Depuis la déclaration du Sommet mondial pour les enfants, la République arabe syrienne déploie d'importants efforts en vue d'assurer la protection et le développement de l'enfant et de la famille. Un mouvement national d'envergure s'est déclenché pour intensifier les efforts de l'État. Des colloques, des stages d'entraînement et des conférences ont eu lieu, dont la plus importante a été la première conférence nationale pour la survie, la protection et la croissance de l'enfant qui s'est tenue sous les auspices du Président de la République arabe syrienne, Hafez Al-Assad, les 28 et 29 janvier 1991. Cette conférence a été convoquée à l'issue d'une période de préparatifs faits par des comités ad hoc d'experts et de responsables dans les domaines social, économique, culturel, écologique et de la santé.

Cette conférence a polarisé tous les secteurs publics et organisations populaires et professionnelles ainsi que les activistes sociaux et religieux au plus haut niveau, dont nombre de ministres et de présidents d'organisations populaires. Au cours de cette conférence, un plan d'ensemble a été adopté, qui s'est traduit par un programme d'action national reflétant le statut des enfants en Syrie et les réalisations faites en leur faveur dans les différents domaines. Ce programme d'action définit les objectifs des années 90, à mi-parcours de la décennie, et les objectifs stratégiques de l'an 2000 ainsi que les mesures nécessaires à prendre en vue de les réaliser dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Le Gouvernement syrien a adopté ce programme d'action et en a fait une partie essentielle des plans de développement économique et social du pays. Ce programme a été communiqué aux différents secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux aux fins d'application, chacun dans son domaine particulier. Un comité de suivi a été créé sous la direction du Ministre de la santé, aux fins d'assurer une application parfaite et rapide de ce programme.

Au début de cette année, nous avons procédé à l'élaboration d'un rapport national qui indique quels objectifs des années 90, à mi-parcours de la décennie, ont été réalisés, suivant les rapports périodiques et les études sur le terrain. Permettez-moi, à cette occasion, de vous exposer nos plus importantes réalisations. J'aborderai, en premier, le domaine de la santé. Premièrement, nous avons réussi à

juguler la paralysie infantile et nous poursuivons nos efforts en vue de renforcer activement ces résultats. Deuxièmement, nous procédons à l'iodation de 90 % du sel de table produit dans le pays. Troisièmement, nous avons réduit le taux de mortalité maternelle, qui est passé de 143 en 1989 à 107 en 1995 pour 100 000 naissances vivantes. Quatrièmement, 93 % des enfants ont été vaccinés contre l'hépatite, outre les vaccinations essentielles prévues au programme national de vaccination. Cinquièmement, nous avons procédé à des études sur le terrain pour compléter certaines informations concernant la nutrition des enfants et l'environnement dans lequel ils vivent, et à une évaluation des efforts accomplis dans ces deux domaines. Sixièmement, nous avons établi des plans de santé qui permettront une meilleure planification future de la santé.

Je passerai, en deuxième lieu, au domaine de l'éducation et de l'enseignement. La République arabe syrienne est l'un des premiers États de la région à appliquer le système d'enseignement obligatoire et gratuit pour le cycle primaire, gratuit également pour les cycles secondaire et universitaire et à soutenir l'enseignement en général. Le taux de scolarisation dans le cycle primaire pour l'année scolaire 1994/95 a atteint 98,8 %. 99,2 % de ce pourcentage total sont des garçons et 98,6 % des filles, ce qui montre qu'en Syrie filles et garçons sont scolarisés sur un pied d'égalité.

Troisièmement, j'aborderai la question des enfants qui connaissent des circonstances difficiles. L'État a mis au point un programme national pour la protection des enfants handicapés, qui comprend de nombreux projets destinés à leur fournir un éventail de prestations dans les domaines de l'éducation, de la formation, de l'emploi et de l'intégration sociale. À cet égard, l'État s'emploie à protéger les enfants contre les conséquences des guerres et des conflits armés, et leurs répercussions : l'exode, l'expulsion et le déplacement forcé. L'État oeuvre en faveur d'une paix juste et globale qui abolisse les causes de ces souffrances abominables qu'endurent les enfants qui ont été touchés. L'État protège également les enfants des familles qui ont des revenus bas en leur fournissant à des coûts abordables ou même gratuitement les services essentiels.

*M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne), Vice-Président, assume la présidence.*

Je termine par la Convention relative aux droits de l'enfant. La République arabe syrienne a ratifié cette convention en 1992 et a formé une commission ministérielle chargée de faire connaître à l'opinion publique syrienne et au secteur public les principes et buts de cette convention, avec la coopération des organisations officielles, populaires

et professionnelles. Cette commission doit également veiller à l'application des articles de la Constitution et de la législation relatives à l'intégration sociale de l'enfant et à la protection de sa santé et de ses droits. Les dispositions constitutionnelles et législatives de la Syrie sont en grande majorité conformes à l'esprit et à la lettre de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. En outre, il appartient à la Commission d'apporter dans ce sens, ou de proposer, des modifications appropriées de la législation nationale. Les questions relatives à l'enfance jouissent, en Syrie, d'une priorité absolue. Nous accordons un intérêt particulier à la santé et au bien-être de la famille, des mères et des femmes enceintes. Nous continuerons à développer nos services de manière à répondre aux besoins croissants des enfants syriens qui constituent une large proportion de notre jeune société, qui compte 48 % d'enfants de moins de 18 ans.

Nous agissons ainsi en application de l'article 44 de la Constitution syrienne et selon les directives du Président Hafez Al-Assad d'accorder la plus haute importance à la protection et à l'épanouissement de l'enfant. En dépit des impératifs économiques et des impératifs qu'impose la défense légitime de nos droits nationaux et de notre intégrité territoriale, nous sommes fiers de nos accomplissements qui sont loin d'être négligeables. Notre pays poursuivra ses efforts et son action en vue d'assurer et de développer les services de santé, l'éducation ainsi que les autres services de base dans les domaines de l'habitat, de l'environnement, des questions sociales et culturelles, afin que l'enfant syrien grandisse sain et sécurisé, et acquière l'éducation et le savoir qui lui assureront un avenir prometteur, et lui permettront de participer à l'essor de son pays et d'en recueillir les fruits.

Puisque nous sommes sur le sujet de la cause sacrée de l'enfant, j'aimerais évoquer une question humanitaire. Y a-t-il un enfant au monde qui puisse se développer et s'épanouir à l'ombre de l'occupation, des massacres et de l'exode? N'est-il pas douloureux de voir un enfant vivre dans la misère, les souffrances et dans un climat de violence et de tueries dans les territoires arabes occupés, dans le Golan syrien occupé et au Sud-Liban? Je vous laisse le soin, ainsi qu'à la communauté internationale et aux pays épris de paix, de répondre à cette question, qui exige (ô - combien!) que les résolutions pertinentes des Nations Unies soient appliquées et exécutées. Je voudrais à ce propos rappeler que les dépenses des guerres sont de bien loin supérieures à celles de la paix, et ont des répercussions négatives sur la vie des enfants dans leur ensemble.

**M. Meniang** (Soudan) (*interprétation de l'arabe*) : J'ai grand plaisir à informer l'Assemblée générale des mesures qui ont été prises par mon pays pour donner effet aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et à la coopération entre le Ministère des affaires étrangères du Soudan, le Conseil national pour la protection de l'enfance et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Le 23 juin 1996, un colloque a été organisé dans la capitale soudanaise, Khartoum, pour expliquer à nos parlementaires nationaux comment ils peuvent contribuer par des mesures législatives et légales au renforcement de l'application des dispositions de la Convention. Le colloque a été ouvert par le premier Vice-Président, M. Al-Zubayr Muhammad Salih qui, dans son discours liminaire, a insisté sur les positions de principe suivantes.

Premièrement, le Gouvernement soudanais s'intéresse tout particulièrement à l'application de la Convention internationale, d'autant que le Soudan en est l'un des premiers signataires. Le Président de la République a lui-même pris part à la cérémonie de signature. Deuxièmement, l'intérêt que le Soudan porte aux droits des enfants procède de sa foi islamique, qui exalte l'homme et protège les droits de l'enfant. Troisièmement, pour traduire cet intérêt dans la réalité, le Gouvernement soudanais a institué un Conseil national pour la protection de l'enfance et il veille tout particulièrement à l'éducation des enfants. Il a rendu l'enseignement primaire obligatoire et il se préoccupe tout spécialement de la santé des enfants. C'est ainsi qu'il s'efforce de créer des hôpitaux pour enfants. Quatrièmement, le Gouvernement du Soudan poursuivra ses efforts en faveur de la paix et de la stabilité jusqu'à ce qu'il ait éliminé les causes de déplacement, pour permettre aux enfants de vivre dans la dignité au sein de leur famille et de leurs parents. L'État accorde une attention particulière au programme pour la paix, le progrès et la stabilité, dont l'enfant doit être le principal bénéficiaire. Cinquièmement, le premier Vice-Président a souligné le plein attachement du Soudan à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Pendant le colloque, de nombreux documents ont été discutés qui, dans leur ensemble, s'intéressent à tous les aspects du bien-être de l'enfant. Comme on pouvait s'y attendre, les membres du Conseil national qui ont participé au colloque connaissaient bien les problèmes; ils ont manifesté leur enthousiasme et ils se sont engagés à promouvoir le bien-être des enfants dans leurs provinces respectives. Le colloque a adopté un document final qui vise à garantir un niveau de vie décent à tous les enfants du Soudan. Le document prévoit aussi que la priorité soit donnée au bien-

être de l'enfant dans les programmes nationaux de développement. Conscients de la nécessité de renforcer le rôle des organisations gouvernementales et des organisations bénévoles dans le domaine de l'enfance, les membres du Conseil national qui ont participé au colloque mettront tout en oeuvre pour publier et appliquer les dispositions de la Convention et pour appuyer les efforts destinés à sauvegarder la santé des enfants et éliminer la pauvreté, la famine et la malnutrition. De même, ils s'efforceront de promouvoir la paix et la culture de paix par l'entremise des programmes scolaires et de développer la coopération internationale pour répondre aux besoins des enfants et sauvegarder leurs droits. Pour conclure, nous affirmons que nous sommes prêts à appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant. À cette fin, notre Parlement a ratifié cet instrument en session extraordinaire, de sorte que la Convention devienne un document national juridiquement contraignant.

Le paragraphe 161 du rapport du Secrétaire général signale que les conflits et l'insécurité dans le sud du pays empêchent d'éliminer la maladie du ver de Guinée et qu'il reste au Soudan près de la moitié des cas de cette maladie encore signalés dans le monde. À cet égard, j'aimerais faire part à l'Assemblée de certaines des initiatives entreprises par le Soudan pour éliminer cette maladie. En dépit de l'insécurité provoquée par le mouvement rebelle, le Gouvernement soudanais coopère avec le Centre Carter pour éliminer cette maladie d'ici à l'an 2000. À cet effet, l'ancien Président Carter s'est rendu au Soudan à plusieurs reprises, et un bureau du Centre Carter a été ouvert au Soudan pour coopérer avec les organes compétents. Par l'intermédiaire des Nations Unies, j'appelle la communauté internationale à fournir une aide financière et technique plus vaste afin de contribuer à éliminer cette maladie. Nous tenons aussi à insister sur le fait que le mouvement rebelle non seulement fait obstacle à l'exécution du programme de lutte contre la dracunculose, mais utilise aussi des enfants dans le conflit armé, mettant ainsi leur vie en danger.

**M. Chowdhury** (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : Lorsqu'on entre au siège du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à New York, on peut lire cette inscription sur le mur près du bureau de réception :

«Le monde ne nous a pas été légué par nos parents...  
Il nous a été prêté par nos enfants.»

Je crois que cette inscription résume fort bien le sens de notre débat ici, aujourd'hui.

Nous remercions très sincèrement le Secrétaire général d'avoir présenté le rapport sur les progrès accomplis à mi-

parcours de la décennie dans l'application de la résolution 45/217 de l'Assemblée générale relative au Sommet mondial pour les enfants. Ce rapport donne aux États Membres l'occasion unique de procéder à un bilan d'ensemble des progrès réalisés à ce jour pour «tenir les promesses faites aux enfants» lors du Sommet mondial pour les enfants, en 1990. C'est aussi l'occasion de mettre en commun notre expérience pour trouver un moyen plus efficace de relever les défis qui nous attendent.

Nous sommes heureux de relever dans le rapport que des progrès importants ont été faits au cours des cinq dernières années pour améliorer la situation de l'enfant dans la plupart des parties du monde. Cependant nous reconnaissons, avec le Secrétaire général, qu'il reste encore beaucoup à faire. Néanmoins, un fait mérite d'être relevé et apprécié, à savoir que grâce aux efforts coordonnés entrepris par les organismes des Nations Unies, en particulier l'UNICEF, organisme mondial pour les enfants, et les gouvernements des États Membres, ainsi qu'aux initiatives des membres de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales, un exemple a été donné quant à la façon dont la communauté internationale peut être mobilisée pour assurer la promotion sociale et le bien-être de l'enfant. C'est ce que nous appelons la grande alliance pour l'enfant. Cela témoigne du fait que, moyennant la volonté politique et une mobilisation adéquate, il nous est possible d'influencer l'avenir de ce monde.

L'amélioration de la situation de l'enfant est étroitement liée au progrès social en général. On dit que la pauvreté a un visage féminin. Nous disons qu'elle a également un visage d'enfant. Lorsqu'une mère lutte contre la pauvreté, les enfants sont en fait les victimes. En outre, les enfants étant le groupe le plus vulnérable de la société, ils restent exposés aux attaques de la pauvreté. Par conséquent, tous les efforts faits pour améliorer la situation de l'enfant revêtent une dimension sociale qui doit être appréciée comme il convient. Nous sommes heureux de noter que dans son rapport, le Secrétaire général a souligné clairement cet aspect.

Conscients de cet impératif, les gouvernements du Bangladesh qui se sont succédé, en particulier le Gouvernement actuel, ont poursuivi énergiquement des stratégies dont le but est de faire face aux problèmes que connaissent les enfants. Le Bangladesh a signé la Convention relative aux droits de l'enfant, qui constitue la base de nos activités nationales dans ce domaine important. En fait, cet élément constitue l'un des aspects essentiels de la lutte que nous menons pour éliminer également la pauvreté. Comme le dit le Secrétaire général dans l'introduction du rapport, la

Convention est un instrument social dont le but est d'atteindre tous les enfants sans exception et le fait d'investir dans les femmes et les enfants ouvre la voie du développement durable.

Nos efforts ont déjà commencé à produire des résultats tangibles. Au Bangladesh, nous avons été en mesure de vacciner 91 % des enfants grâce à un vaste réseau du Programme élargi de vaccination. Le taux de mortalité infantile a considérablement baissé. Nous espérons être en mesure d'atteindre notre objectif dans ce domaine d'ici à la fin de la décennie. En appliquant la thérapeutique de réhydratation par voie orale, le Bangladesh a fait une contribution notable à la réduction des décès dus aux maladies diarrhéiques. Nous sommes fiers de dire que le taux de mortalité dû à cette maladie tropicale a baissé considérablement ces dernières années. Néanmoins, notre lutte pour éliminer complètement cette menace continue. Nous avons lancé une campagne de communication de 18 mois pour faire passer de 45 à 80 % le niveau d'utilisation de la thérapeutique de réhydratation orale une fois pour toutes et le plus tôt possible. Plus de 55 000 maîtres d'écoles primaires sont engagés dans cette campagne depuis 1993.

L'éducation primaire est considérée comme un élément essentiel pour améliorer la situation de l'enfant. Conformément à cet objectif, le Gouvernement bangladais assure aux jeunes filles des zones rurales une éducation primaire et secondaire gratuite. Des mesures spéciales d'incitation, sous forme de «vivres pour l'éducation», ont été adoptées pour encourager les étudiants, en particulier les étudiantes, à aller à l'école. Nous espérons que grâce à ces politiques, nous serons en mesure de donner aux filles les moyens qui, à long terme, leur permettront d'améliorer la situation de ce groupe le plus pauvre de la population au Bangladesh.

Mon pays a également pris des mesures pour traiter d'un problème concernant l'enfant dont j'aimerais parler à l'Assemblée. Le travail des enfants est un problème qui va de pair avec la pauvreté dans de nombreux pays en développement. Nous n'en sommes pas à l'abri. Pour y faire face de façon humaine et constructive, le Gouvernement du Bangladesh a signé un mémorandum d'accord avec l'Organisation internationale du Travail et l'UNICEF l'année dernière, en vue d'éliminer le travail des enfants dans le secteur de la confection des vêtements. Ces enfants qui travaillent seront envoyés à l'école et dans des centres de formation pour développer leurs compétences académiques et professionnelles. Ces mesures seront conjointement financées par l'UNICEF et le secteur privé de la confection des vêtements. Nous espérons que cela servira de modèle à d'autres pays qui connaissent les mêmes problèmes.

Nous sommes conscients de nos limites et des ressources dont nous disposons. Bien que nous consacrons plus de 40 % de notre budget annuel au secteur social, l'étendue des problèmes ne cesse de faire obstacle à nos efforts. Nous pensons donc que les efforts nationaux devraient être complétés par des efforts régionaux et mondiaux. Afin de mobiliser des ressources au niveau voulu, des efforts doivent être faits pour inverser la tendance actuelle à la baisse de l'aide publique au développement. Au niveau régional, nous avons déjà adopté un plan d'action régional pour l'Asie du Sud en vertu de la Résolution de Colombo sur les enfants, qui a été approuvé en 1993 par le septième Sommet de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR). Nous sommes disposés à nous acquitter des obligations qui nous incombent en vertu de ce plan, et nous espérons que la coopération au niveau régional aura une plus profonde incidence sur les efforts que nous déployons en commun pour surmonter cette situation. En particulier, nous croyons que la coopération régionale est essentielle pour mettre un terme au trafic transfrontière d'enfants qui sont utilisés comme travailleurs asservis ou voués à la prostitution.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de mon gouvernement aux divers organismes des Nations Unies pour l'aide concrète qu'ils apportent au développement socio-économique du Bangladesh, y compris les efforts qu'ils font pour accroître le bien-être des enfants. Je voudrais remercier en particulier l'UNICEF de l'appui qu'elle nous a apporté pour améliorer la situation des enfants au Bangladesh. Nous espérons que les institutions de développement des Nations Unies resteront à nos côtés dans les efforts que nous déployons inlassablement pour éliminer la pauvreté et qui portent essentiellement sur les enfants.

Pour terminer, nous nous associons aux autres délégations pour approuver pleinement la recommandation du Secrétaire général eu égard à la tenue, dans cinq ans, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrées à l'examen de la mesure dans laquelle les pays sont parvenus à tenir leurs «promesses faites aux enfants». À la suite du Sommet mondial de 1990, le Bangladesh espère vivement qu'en l'an 2000, se tiendra dans cette instance le deuxième sommet pour les enfants.

**Mme Castro de Barish** (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : La protection et l'appui à l'enfant ont toujours été des constantes de la politique sociale costaricienne. Cet objectif a été fixé dans les années 20 avec la création du Conseil national de l'enfance en tant que

service gouvernemental qui continue encore aujourd'hui de fonctionner activement.

Comme toutes les délégations qui ont participé au débat sur le point 100 de l'ordre du jour, nous tenons à marquer notre satisfaction au Secrétaire général pour le rapport qu'il nous a présenté (A/51/256) concernant les progrès accomplis à mi-parcours de la décennie dans l'application de la résolution 45/217 de l'Assemblée générale relative au Sommet mondial pour les enfants, dont ma délégation a eu l'honneur d'être l'un des auteurs.

Le Costa Rica appuie l'évaluation, les renseignements très fouillés et les conclusions réalistes qui figurent dans le rapport. Nous nous félicitons du fait qu'il prenne en compte la réponse du système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le rôle important et fondamental joué par divers éléments du système des Nations Unies, tels que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'OMS s'est fixé des objectifs en matière de santé, en collaboration avec le Comité mixte de politique sanitaire UNESCO/UNICEF, tandis que l'UNESCO et l'UNICEF ont collaboré à des activités complémentaires dans le secteur éducatif, par l'intermédiaire du Comité mixte pour l'éducation et de la Conférence sur l'éducation pour tous qui s'est tenue en 1990 à Jomtien, en Thaïlande. Nous tenons également à souligner l'importance du Sommet sur l'éducation, qui s'est tenu à New Delhi avec l'appui de l'UNESCO, de l'UNICEF et du PNUD, dans le cadre du projet conjoint sur l'«Éducation pour tous : faisons-en une réalité». Il s'agit à n'en pas douter d'une action conjointe qui peut servir de modèle et donner des résultats extrêmement précieux et positifs. Nous souscrivons à l'affirmation selon laquelle tout plan de réduction substantielle de l'analphabétisme chez les adultes doit commencer par un accroissement sensible de l'enseignement primaire au profit des enfants qui, sinon, deviendraient les adultes analphabètes de demain.

Le Costa Rica souscrit à la proposition du Nicaragua d'une mobilisation des ressources puisque, en effet, tant que de nouveaux efforts n'auront pas été déployés pour mobiliser des ressources supplémentaires, il sera impossible pour les pays en développement de réaliser les objectifs fixés. Le rapport admet que 12 % seulement des budgets nationaux sont consacrés aux services sociaux de base. Il est évident que dans de nombreux pays en développement, les ajustements structurels n'ont pas toujours reflété un ajustement à visage humain.

Ma délégation tient à souligner la conclusion figurant au paragraphe 285 du rapport, à savoir :

«Les objectifs fixés en 1990 lors du Sommet mondial pour les enfants ont eu un extraordinaire pouvoir mobilisateur, en suscitant à travers le monde une recrudescence des activités en faveur des enfants et de nouvelles relations de partenariat entre les gouvernements, les ONG, les donateurs, les médias, la société civile et les organisations internationales, en vue d'un but commun. Il est certain que la Déclaration et le Plan d'action du Sommet, ainsi que l'entrée presque simultanée de la Convention relative aux droits de l'enfant dans le droit international, ont donné l'impulsion et fourni le cadre juridique qui ont déclenché dans le monde un mouvement décisif en faveur de la cause des enfants.» (A/51/256, par. 285)

Ma délégation tient à faire ici une mention spéciale concernant les jeunes filles, car il a été démontré que la situation des jeunes filles est encore plus précaire que celle des jeunes garçons dans tous les aspects de la vie.

En ce qui concerne les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs que s'est fixés la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, nous notons avec un grand intérêt les informations fournies dans le panorama régional, notamment en ce qui concerne la ratification universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant à mi-parcours de la décennie. Mon pays a adapté sa législation nationale sur la protection et la promotion des droits des enfants en vue de respecter les engagements pris en tant qu'État partie à la Convention. Le Costa Rica a créé, il y a plusieurs années, le poste juridique d'ombudsman, c'est-à-dire de défenseur de l'enfant, dans le cadre de la défense des droits de chaque habitant, qu'il soit citoyen du pays ou ressortissant, de toute nationalité ou origine.

Pour revenir au rapport, nous notons que les efforts déployés au niveau international pour atteindre cet objectif d'ici à la fin de la décennie ont été mineurs mais, néanmoins, considérables. Ma délégation prie respectueusement les gouvernements qui n'ont pas encore signé la Convention et/ou qui n'y ont pas encore adhéré d'envisager de le faire afin que la ratification universelle de cette convention à l'aube de l'an 2000 devienne une magnifique réalité.

À l'annexe II du rapport, où figure l'état d'avancement des signatures de la Déclaration du Sommet mondial, de la préparation de programmes d'action nationaux et de la ratification de la Convention sur les droits de l'enfant au 31 mai 1996, nous notons avec satisfaction que l'Amérique

latine et les Caraïbes ont pleinement ratifié la Convention et signé la Déclaration du Sommet, et que la quasi-totalité des États parties ont achevé leurs plans d'action nationaux.

Ma délégation souhaite saisir cette occasion pour exhorter cordialement et respectueusement les États parties à la Convention qui ne l'ont pas encore fait à répondre favorablement à la demande qui leur a été adressée par le Secrétaire général conformément à l'article 50 de la Convention, où il est stipulé que tout amendement adopté conformément aux dispositions du paragraphe 1 dudit article entrera en vigueur lorsqu'il aura été approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies et accepté par une majorité des deux tiers des États parties. Les États parties ont déjà adopté l'amendement lors de l'examen de la recommandation à la Conférence des États parties à la Convention qui s'est tenue le 12 décembre 1995. L'Assemblée a donné son approbation le 21 décembre 1995. L'amendement du Costa Rica, qui visait à remplacer le mot «dix» par le mot «dix-huit» au paragraphe 2 de l'article 43 de la Convention relative aux droits de l'enfant, a été approuvé sans vote. La lettre du Secrétaire général contenant la requête adressée aux États parties à la Convention a été envoyée le 29 mars 1996. Par conséquent, mon gouvernement serait très reconnaissant aux gouvernements des États parties à la Convention s'ils apportaient leur appui précieux à cet amendement, dont l'objectif est de donner au Comité des droits de l'enfant huit experts supplémentaires afin de mener à bien les multiples tâches de son mandat. N'oublions pas ce que James Grant, ancien Directeur exécutif de l'UNICEF, répétait sans cesse : «Les enfants d'abord».

**M. Kiwanuka** (Ouganda) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier le Secrétaire général de son rapport sur les progrès accomplis à mi-parcours de la décennie dans l'application de la résolution 45/217 de l'Assemblée générale relative au Sommet mondial pour les enfants. Il y a six ans, les chefs d'État et de gouvernement rassemblés dans cette salle ont adopté une Déclaration mondiale sur la survie, la protection et l'épanouissement des enfants et un Plan d'action en vue de son application. Ce n'était que le commencement d'une série de sommets et de conférences mondiaux de l'ONU, dont l'aboutissement sera la tenue, le mois prochain, à Rome, du Sommet mondial de l'alimentation. Les délibérations qui ont eu lieu au cours de ces réunions ont permis de redéfinir les points de vue en matière de développement humain, de renforcer les efforts destinés à améliorer la qualité de vie des peuples et, enfin, de renouveler l'engagement à l'égard des besoins des enfants.

Bien que des progrès vers la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés pour la survie, la protection et le développement de tous les enfants aient été inégaux dans le monde, il est réconfortant de constater que les programmes d'action en faveur des enfants sont actuellement mis en oeuvre dans 155 pays. Tout aussi important est le fait que 187 États, y compris l'Ouganda, ont maintenant ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. À présent, la tâche des gouvernements consiste à assurer la mise en application des obligations contractées au titre de la Convention.

Ma délégation apprécie la tendance positive constatée par le Secrétaire général dans son rapport en ce qui concerne l'amélioration des perspectives de survie et du niveau de vie des enfants dans le monde. Des progrès encourageants ont également été accomplis dans le domaine de la vaccination et de l'élimination de la dracunculose (maladie du ver de Guinée). Nous nous félicitons des efforts entrepris pour promouvoir les programmes de réhydratation par voie buccale et l'amélioration d'accès à l'eau potable.

Malheureusement, comme l'indique le rapport, les progrès sont relativement lents en Afrique subsaharienne, où il continue d'être difficile d'améliorer au maximum la qualité de la nutrition, de réduire la mortalité maternelle et de permettre l'accès à l'éducation de base, notamment pour les filles. L'Afrique subsaharienne reste encore trop vulnérable à la sécheresse, à la dégradation de l'environnement et à la pandémie du sida, sans parler des perturbations causées par les conflits armés.

Il n'est pas possible d'évoquer la mise en oeuvre des décisions du Sommet mondial pour les enfants sans reconnaître le rôle important que l'UNICEF y a joué et continue d'y jouer. À ce propos, nous constatons avec satisfaction que la Directrice exécutive de cette organisation, Mme Bellamy, a fait de la mise en oeuvre du Sommet mondial pour les enfants un de ses objectifs prioritaires. Le Fonds a ainsi réalisé un travail considérable en fournissant une aide aux pays, y compris l'Ouganda, pour la préparation de programmes nationaux d'action en faveur des enfants, et leur application ultérieure, notamment dans les domaines de la coordination et de la supervision ainsi que du développement de la coopération interinstitutions afin d'améliorer l'éducation des jeunes filles et de réduire les conséquences de l'analphabétisme féminin dans notre région.

Selon nous, les résultats de l'examen à mi-parcours et des rapports nationaux établis par de nombreux pays devraient être largement utilisés par l'UNICEF pour lui permettre de préciser ses objectifs durant la période allant



jusqu'à l'an 2000 et d'influer ainsi sur la rationalisation des activités du pays.

Le Gouvernement de l'Ouganda, pour sa part, est sur la voie de la réalisation de sa promesse d'assurer une éducation primaire gratuite pour quatre enfants par famille. L'Ouganda se félicite des mesures adoptées au Consensus de Dakar (juin 1993), qui a fait suite à la Conférence internationale de 1992 sur l'assistance aux enfants africains, et réaffirme qu'il reste le principal document de référence pour le suivi du Sommet mondial pour les enfants de l'Afrique subsaharienne. Les pays participants, y compris l'Ouganda, se sont engagés à concrétiser les objectifs du Sommet par le biais de programmes d'action nationaux. Toutefois, nous sommes conscients que les moyennes nationales sont quelque peu trompeuses et qu'elles ne reflètent pas une situation exacte car elles ne tiennent compte ni des difficultés, ni des grandes disparités sociales, ni du nombre d'enfants victimes d'exploitation, de violence physique et morale, sans parler d'abandon et d'injustices.

L'Ouganda réaffirme donc son engagement à assumer la responsabilité partagée en ce qui concerne la survie, la protection et le développement social de tous les enfants et prend bonne note de la proposition du Secrétaire général de tenir une réunion en fin de décennie pour faire le point sur la réalisation des «promesses faites aux enfants». C'est dans cet esprit que nous envisageons de faire davantage de progrès pour la survie des enfants et l'amélioration de leur qualité de vie.

#### **Point 45 de l'ordre du jour (suite)**

#### **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social**

##### **Rapport du Secrétaire général (A/51/348)**

**M. Wilmot** (Ghana) (*interprétation de l'anglais*) : Au Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague en mars 1995, les dirigeants du monde ont pris d'importantes décisions politiques et se sont engagés à créer un environnement économique, politique, social, culturel et juridique permettant d'instaurer le développement social et la justice sociale. Ils ont reconnu l'importance du bien-être pour tous et sont convenus de donner la plus haute priorité à la réalisation de ces objectifs dès à présent et jusque dans le XXIe siècle.

En décembre 1995, l'Assemblée générale a lancé le débat sur la mise en oeuvre des résultats du Sommet. Pour

la deuxième année consécutive cette question est inscrite à notre ordre du jour, soulignant l'importance que nous attachons tous à la suite donnée au Sommet. À cet égard, ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Sommet mondial pour le développement social fait partie du cycle des conférences mondiales commencé en 1990 avec le Sommet mondial pour les enfants et qui a pris récemment fin, en juin 1996, avec la Conférence d'Istanbul sur les établissements humains. Organisées sous les auspices des Nations Unies, ces conférences mondiales ont été axées sur le phénomène complexe du développement dans les domaines politique, économique, social, culturel, environnemental, juridique et connexes. Avec la disparition des idéologies Est-Ouest et des affrontements Nord-Sud, le potentiel de coopération et la possibilité d'instaurer un partenariat visant à rechercher des solutions aux problèmes mondiaux ont acquis une nouvelle dimension et rendu toutes ces réalisations possibles.

Bénéficiant de ce nouveau sens des responsabilités et de la solidarité au sein des nations et entre elles, les participants au Sommet mondial pour le développement social se sont mis d'accord sur 10 engagements importants autour des thèmes de l'élimination de la pauvreté, du plein emploi et de l'intégration sociale. En outre, le Sommet a mis au point un Programme d'action qui définit les politiques et mesures nécessaires à la mise en oeuvre des principes et au respect des engagements pris à Copenhague.

Nous sommes également conscients des stratégies novatrices que le Sommet a adoptées pour attribuer des responsabilités particulières permettant de prendre les mesures nécessaires à la pleine réalisation de tous ses engagements et objectifs. Ainsi, s'il a reconnu que c'est aux différents pays qu'incombe au premier chef la responsabilité de réaliser les objectifs de la conférence, il a reconnu également que l'appui de la communauté internationale dans son ensemble — y compris du système des Nations Unies — des institutions financières multilatérales, des donateurs bilatéraux, des organisations non gouvernementales et de tous les acteurs de la société civile — sera crucial si nous voulons réaliser tous les objectifs de la conférence.

À ce stade, il est prématuré d'essayer de faire le bilan de ce qui a été réalisé jusqu'à présent, pour ce qui est de la mise en oeuvre des résultats du Sommet. Qu'il suffise de dire que ma délégation est satisfaite de constater et de prendre connaissance des diverses initiatives et engagements de tous les pays, petits et grands, riches et pauvres, ainsi

que de celles du système des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods et des acteurs de la société civile en général, pour mettre en oeuvre ces engagements.

Mon propre pays, par exemple, a établi une commission nationale de planification du développement qui est chargée de la mise en oeuvre et du suivi des politiques sectorielles et macro-économiques du Gouvernement, afin d'assurer une croissance économique soutenue à base élargie, et un développement durable et équitable qui réponde aux aspirations de tous les membres de notre société. Un document directif d'ensemble portant sur les questions de développement, «Ghana Vision 20/20: The First Step», récemment présenté au Parlement, a fait l'objet d'un grand débat; ses dispositions sont en voie d'être incorporées dans un programme d'action national ou document de référence, qui sensibilisera l'ensemble de l'appareil gouvernemental, aux organisations non gouvernementales et à la communauté internationale, l'environnement porteur créé pour les activités économiques et sociales prioritaires. Notre programme d'action met un accent tout particulier sur les mécanismes de coordination nationaux, le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources internes et externes pour assurer sa mise en oeuvre efficace.

Au plan international, même si l'aide publique au développement continue de diminuer en termes réels, certains pays ont accru leur niveau d'aide pour appuyer le développement social. À cet égard, il convient de mentionner la récente réunion qui s'est tenue à Oslo, en avril 1996, sur la mise en oeuvre de l'initiative 20/20, en vertu de laquelle les partenaires des pays développés et en développement intéressés doivent allouer 20 % de l'aide publique au développement et 20 % du budget national, respectivement, aux programmes sociaux de base. Il est également encourageant de noter que lors de la réunion annuelle des institutions de Bretton Woods, il y a quelques jours, certaines décisions encourageantes ont été prises pour traiter, non seulement des questions de la dette, mais également des problèmes d'ensemble de ressources et de financement des pays en développement, et pour veiller à ce que les programmes d'ajustement structurel soient menés à bien en tenant compte de la dimension humaine.

Le plus grand élan qui ait été donné à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social est de loin celui qui a été imprimé par l'ONU elle-même. Depuis 1995, notre Organisation a assumé un véritable rôle de leadership dans le suivi du Sommet — et, en fait, dans le suivi de toutes les autres conférences mondiales qu'elle a organisées — en attribuant des responsabilités à ce que l'on appelle les institutions chefs de file

des Nations Unies, qui surveillent les groupes d'action créés pour mettre en oeuvre les résultats des diverses conférences.

Ayant proclamé 1996 Année internationale pour l'élimination de la pauvreté, l'Assemblée générale a pris des mesures pour passer en revue les progrès accomplis en vue de l'élimination de la pauvreté et pour fournir des orientations politiques visant à encourager de nouvelles initiatives à cet égard. Le récent examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et le lancement, en mars 1996, par le Secrétaire général de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique doivent être considérés dans ce contexte. Le Conseil économique et social, depuis sa session de fond de 1996, a intensifié son dialogue avec les institutions de Bretton Woods et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies pour appuyer une mise en oeuvre coordonnée des programmes de développement économiques et sociaux. En outre, le Conseil économique et social est allé au-delà, afin de faire participer tous ses organes subsidiaires et techniques — et en particulier la Commission du développement social — au suivi de la Conférence.

Toutes ces décisions et mesures nous montrent que nous sommes sur la bonne voie, même s'il reste un long chemin à parcourir pour réaliser les buts et objectifs approuvés par nos dirigeants à Copenhague. Nous devons continuer d'investir dans le processus de mise en oeuvre la même volonté politique qui a caractérisé les accords conclus au Sommet. Les réformes du système des Nations Unies dans leur ensemble devraient être considérées comme faisant partie intégrante de ce désir ambitieux de doter notre Organisation des moyens qui lui permettent d'être mieux à même de s'acquitter de ses obligations au titre de la Charte, non seulement pour maintenir la paix et la sécurité mondiales mais également pour promouvoir le progrès social et une plus grande liberté pour tous, de façon que l'être humain devienne le centre de nos entreprises et de notre attention collectives.

**Mme Gordon** (Jamaïque) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à exprimer l'appui de mon gouvernement à la déclaration faite hier par le Costa Rica, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et j'aimerais me joindre aux orateurs précédents pour remercier le Secrétaire général du rapport contenu dans le document A/51/348.

Le rapport décrit en détail les activités de suivi entreprises par les gouvernements et par l'ensemble du système des Nations Unies depuis l'adoption par l'Assemblée générale, l'année dernière, d'une résolution sur la mise en

oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social. Comme l'indique le Secrétaire général, des efforts considérables ont été déployés pour appliquer les dispositions de la résolution et pour harmoniser les activités conjointes déployées par les organes des Nations Unies engagés dans le processus de suivi. Ma délégation souhaite particulièrement mettre en lumière les décisions récentes prises par la Commission du développement social et par le Conseil économique et social concernant la future organisation de leurs travaux, en rapport avec leurs rôles respectifs dans le processus de mise en oeuvre.

À cet égard, le fait que la Commission ait élaboré son ordre du jour et son programme de travail pluriannuel pour la période allant de 1997 à l'an 2000, montre un attachement et une volonté authentiques de commencer à s'acquitter de son mandat élargi. De même, la Jamaïque tient à approuver les résolutions adoptées par le Conseil économique et social au cours de sa récente session de fond, en particulier celles relatives au suivi du Sommet mondial et au rôle futur de la Commission du développement social.

Nous souscrivons pleinement à la préoccupation exprimée par le Conseil économique et social quant à l'intégration de l'optique sexospécifique dans les activités des Nations Unies en faveur de l'élimination de la pauvreté, et à l'adoption d'une approche intégrée et harmonisée de l'examen intergouvernemental de la question de l'élimination de la pauvreté.

La Jamaïque, comme d'autres États Membres, a participé activement au Sommet mondial pour le développement social, et a pleinement approuvé les principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration de Copenhague. Nous sommes parfaitement conscients, cependant, que la véritable mesure de notre engagement doit être démontrée par des actes concrets.

À cet égard, les ministères jamaïquains s'emploient à activer quelque 60 programmes qui contribuent à réduire la pauvreté. En outre, plusieurs organisations non gouvernementales, ainsi que de nombreux donateurs bilatéraux et multilatéraux, contribuent à ce processus de réduction de la pauvreté en lançant ou en parrainant toute une gamme de projets en Jamaïque.

Il convient de souligner que la pierre angulaire des efforts déployés par la Jamaïque pour réduire la pauvreté est le développement des ressources humaines. Le programme de développement des ressources humaines, qui consiste essentiellement en investissements et en réformes des politiques en matière d'éducation et de santé, constitue

l'expression la plus ferme de l'intention du Gouvernement de la Jamaïque de réduire la pauvreté par des investissements dans le capital humain.

Conformément à son engagement d'assurer un cadre renforcé pour la coopération nationale, régionale et internationale en faveur du développement social, la Jamaïque a institué des systèmes précis de planification, de mise en oeuvre et de supervision en tant que sa contribution au suivi du Sommet. Parmi ces systèmes figurent, premièrement la création d'un comité national, dirigé par le Ministère du développement social, chargé de superviser la mise en oeuvre d'un plan d'action national; deuxièmement, le lancement d'un programme national de réduction de la pauvreté; troisièmement, la participation de la société civile, grâce à une approche de partenariat social; quatrièmement, la promotion de l'intégration sociale par la reconnaissance du rôle de la famille dans la stabilité sociale; et, finalement, la création d'emplois par une réforme du marché du travail.

La réponse du peuple jamaïquain, y compris d'éléments du secteur privé, à ces initiatives a été très positive. Il semble que la collectivité reconnaît que les questions de pauvreté et de développement social doivent être traitées d'urgence dans mon pays.

On ne saurait trop souligner la vulnérabilité des économies des petits États tels que ceux de notre sous-région. Les économies des Caraïbes continuent d'être gravement handicapées, notamment par le fardeau de la dette extérieure, des termes de l'échange injustes, de larges disparités dans la distribution des revenus et les menaces que fait peser le trafic illicite des stupéfiants. Les politiques d'ajustement structurel adoptées depuis les années 80 ont sapé nombre des acquis obtenus dans le secteur social, et ce sont en partie ces lacunes que les gouvernements des pays des Caraïbes, y compris le mien, souhaitent réparer par l'adoption de nos programmes respectifs de développement social. Toutefois, on reconnaît que ces programmes sont souvent ambitieux dans leur portée et leurs objectifs. Leur mise en oeuvre présente donc une contrainte supplémentaire à court terme pour les appareils d'État déjà surchargés des gouvernements des Caraïbes.

À cet égard, il y a longtemps qu'on a reconnu la nécessité urgente concomitante de mobiliser des ressources pour appuyer les programmes de développement social et d'élimination de la pauvreté au niveau national. Nous attendons donc avec intérêt la présentation, lors de la prochaine session de fond du Conseil économique et social, qui aura lieu l'an prochain, du rapport du Secrétaire général sur tous les aspects des idées nouvelles et novatrices quant

aux moyens de dégager des fonds pour les engagements et les priorités généralement convenus, notamment ceux qui ont été établis lors des sommets et conférences des Nations Unies.

Dans le même ordre d'idées, mon gouvernement tient à réaffirmer sa préoccupation quant à la nécessité pour la communauté scientifique d'être davantage consciente de l'importance cruciale de la contribution de la science et de la technique à l'élimination de la pauvreté et au développement social.

Finalement, la Jamaïque tient à renouveler sa reconnaissance aux institutions pertinentes du système des Nations Unies pour avoir donné suite aux diverses initiatives gouvernementales dans le domaine du développement social. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), pour ne citer que ceux-là, ont tous participé de façon stratégique aux consultations nationales et ont mis des ressources humaines et financières à la disposition du Gouvernement de la Jamaïque. Ils ont joué un rôle clef en facilitant la coopération avec les institutions financières multilatérales en vue de mobiliser l'appui aux efforts destinés à réduire la pauvreté.

Malgré quelques problèmes persistants, mon gouvernement reste fermement attaché à la mise en oeuvre des engagements du Sommet. Nous n'avons pas d'autre choix. Nous attendons avec un vif intérêt la poursuite du dialogue avec nos partenaires sur la scène internationale sur les moyens d'aboutir à des solutions globales aux innombrables problèmes auxquels nous sommes confrontés dans le domaine du développement social, y compris l'élimination de la pauvreté.

**Mme Ramírez** (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est avec un intérêt particulier que ma délégation intervient dans ce débat sur le point 45 de l'ordre du jour, «Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social».

La préoccupation des Nations Unies à l'égard du développement social n'est pas nouvelle. Il suffit de rappeler la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, la Stratégie internationale du développement et la Déclaration sur la coopération économique internationale en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en dévelop-

pement, adoptée lors de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Ces premiers efforts ont permis la tenue du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, nouvelle preuve que la communauté internationale tente de s'attaquer aux problèmes sociaux les plus graves en proposant des approches et des méthodes nouvelles.

Nous sommes particulièrement reconnaissants au Secrétaire général de son rapport (A/51/348), qui nous offre un répertoire des initiatives des gouvernements nationaux, des mesures adoptées par les Nations Unies, des activités des fonds, programmes et institutions spécialisés du système, de la mobilisation des ressources financières et de la participation de la société civile et autres acteurs.

Lors de la réunion de la Commission du développement social en mai dernier, mon pays a déjà évoqué une question qui mérite une attention particulière : l'élimination de la pauvreté. Comme nous l'avons dit déjà alors, il s'agit d'une question d'une importance considérable ayant des répercussions majeures, qui touche de plus en plus de pays et qui est l'une des questions les plus complexes du programme social.

En Argentine, l'évolution favorable de l'économie, qui s'est traduite par une croissance significative du produit intérieur brut au cours des premiers mois de l'année, ainsi que des facteurs économiques concrets peuvent être considérés comme des éléments positifs dans la lutte contre la pauvreté. Une inflation réduite au minimum, des investissements prévus et réalisés, l'augmentation des exportations, qui stimulent la productivité et l'emploi, confirment tous cette tendance.

Nous sommes conscients qu'il reste beaucoup à faire. C'est pourquoi mon gouvernement, principalement par le biais du Secrétariat d'État au développement social et avec la coopération des autorités provinciales et municipales, a intensifié et étendu son action ces dernières années.

C'est ainsi qu'une politique sociale de vaste portée a été mise en oeuvre, qui comprend un soutien à la construction de logements, à la fourniture d'une aide alimentaire d'urgence aux démunis, y compris des repas pour les enfants, à la promotion d'activités communautaires et à divers types d'aide familiale, ainsi qu'à des activités productives en faveur des travailleurs dans des domaines particuliers.

Une base d'information sociale a été mise en place, qui assure un meilleur contrôle et une analyse systématique de l'état de la pauvreté en Argentine. Elle permet de focaliser les programmes sociaux et d'évaluer de manière adéquate les programmes sociaux spécialement destinés aux pauvres, avant et après leur mise en oeuvre.

Grâce au Fonds de participation à l'investissement social, nous avons créé un mécanisme pour financer des initiatives communautaires dans les régions les plus pauvres du pays. Nous avons créé des programmes de développement social le long des zones frontalières, améliorant ainsi la qualité de vie de leurs habitants. De même, nous avons mis au point des programmes de réhabilitation de quartiers et des programmes destinés aux enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles.

Ces actions sont menées en tenant compte de deux éléments essentiels : tout d'abord, un accent plus grand est mis sur l'éducation, puisqu'en dernière analyse seule une éducation adéquate peut véritablement aider à éliminer la pauvreté; et, deuxièmement, une réforme de l'État qui favorise l'investissement afin qu'une croissance économique permette de faire baisser le taux de chômage. Ces deux éléments sont vraiment les seules approches de fond pour éliminer la pauvreté. Toutes ces actions sont menées dans le cadre d'une bonne gestion des affaires publiques et de l'austérité.

Au niveau régional, notre ferme volonté de respecter les accords du Sommet mondial a conduit à la Réunion au sommet du Groupe de Rio à Buenos Aires, qui elle-même a abouti à la Déclaration de Buenos Aires sur la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social. Nous avons également proposé la création d'un secrétariat temporaire chargé d'organiser une réunion technique destinée à mettre sur pied un plan opérationnel. L'objet de cette réunion, qui s'est tenue à Quito, Équateur, était de créer parmi les pays membres du Groupe de Rio un mécanisme de suivi des décisions prises à Buenos Aires. Conjointement avec le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des États américains, nous avons également tenu à Buenos Aires un séminaire technique américain sur les programmes destinés à vaincre la pauvreté. Cette réunion a eu lieu dans le cadre du plan de travail proposé. Enfin, je voudrais souligner l'initiative relative à l'envoi de «Casques blancs» pour travailler, conjointement avec les pays qui en font la demande, à la production alimentaire, à l'aide alimentaire et à l'assistance en général.

Toutes ces activités, ajoutées aux contributions de l'Argentine aux divers fonds qui, directement ou indirectement, exercent un impact sur l'élimination de la pauvreté, ainsi qu'au travail entrepris par de nombreuses organisations non gouvernementales et entités privées, témoignent de la résolution intense et soutenue dont nous faisons preuve au niveau national. D'après le *Rapport sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Argentine se classe au sixième rang des pays en développement et au treizième parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cela stimule notre volonté de persévérer et aller de l'avant.

L'élimination de la pauvreté est un thème central de l'ordre du jour de l'Argentine. Nous avons engagé une action effective pour son élimination à différents niveaux, car nous savons que la pauvreté dégrade et diminue les êtres humains, et c'est donc sur l'être humain que sont axés nos efforts.

**M. Meléndez-Barahona** (El Salvador) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante sur le point 45 de l'ordre du jour, intitulé «Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social», au nom des pays d'Amérique centrale : Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et El Salvador. L'Amérique centrale partage et appuie les critères énoncés dans la déclaration faite hier par le Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Tout d'abord, nous voudrions exprimer nos profonds sentiments de sympathie à la République soeur du Guatemala, à la suite du désastre dont elle a été victime hier et au cours duquel 79 personnes ont péri tandis que de nombreuses autres ont été blessées lorsqu'une rencontre sportive a tourné à la tragédie. Ce triste événement a ému à la fois l'Amérique centrale et le monde sportif.

Dans le contexte des autres conférences mondiales des Nations Unies tenues au cours des récentes années, l'organisation à Copenhague, au Danemark, en mars 1995, du Sommet mondial pour le développement social a été un succès historique au plan politique. À cette occasion, les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu l'importance du développement social et du bien-être humain. Ils ont examiné les divers facteurs qui affectent la réalisation des objectifs du développement social, ainsi que le besoin pressant de parvenir à un consensus sur des mesures nationales, régionales et internationales et sur un mécanisme propre à résoudre les problèmes sociaux urgents qui posent un défi sérieux à la communauté internationale.

La convocation de cet important Sommet témoigne de la mondialisation en cours, processus qui a suscité une compréhension et une prise de conscience universelles, ainsi qu'une volonté politique de redéfinir les paramètres du développement. Ce processus tient compte des réalités présentes et passées qui caractérisent le système international qui prévaut actuellement, un système qui place l'être humain au centre du développement et qui reconnaît que nos économies doivent être réorientées plus efficacement pour pouvoir répondre aux besoins des individus. Il convient de souligner que ce processus doit s'insérer dans un contexte où le développement social et économique, la protection de l'environnement, la paix et la démocratie sont des éléments interdépendants, qui renforcent mutuellement le développement durable.

C'est avec optimisme que l'Amérique centrale a accepté les changements intervenus dans la situation mondiale, notamment eu égard aux attentes que suscite la création d'un nouveau système international caractérisé par la solidarité et la coopération entre les États. Dans ce contexte, nous avons appuyé la tenue du Sommet mondial pour le développement social et les autres conférences mondiales, car nous pensons que les problèmes du développement, envisagés dans leur ensemble et dans une perspective de durabilité, représentent le plus grand défi posé à nos sociétés. Ceci résulte de leur étroite interdépendance avec la paix, la stabilité, la démocratie et le bien-être des individus. En dépit de cet aspect positif, nous reconnaissons que les nations les moins avancées du monde doivent encore vaincre des obstacles sérieux et considérables avant de pouvoir surmonter les causes structurelles de leur retard et promouvoir un développement durable, et que les modifications de l'ordre international ont sur elles un effet négatif. Ces changements ont accru la vulnérabilité, l'insécurité et l'incertitude dans beaucoup de nos pays, notamment parce que leurs conditions économiques ne sont pas adaptées aux exigences d'une technologie et d'une concurrence en évolution qui doivent être satisfaites si nous voulons devenir partie à l'économie mondiale. Les pays les moins avancés doivent relever ce défi avec détermination.

Nous ne pouvons ignorer que le fossé entre les pays développés et les pays en développement ne s'est pas réduit mais au contraire s'est élargi. La plupart des pays en développement ne peuvent toujours qu'aspirer à faire des progrès dans des campagnes telles que celles menées contre la pauvreté, le chômage, la propagation des maladies, les problèmes environnementaux, le trafic d'armes et de drogues, le blanchiment de l'argent et le terrorisme, ainsi que dans celles destinées à améliorer la condition des femmes et à consolider la démocratie et le développement durable.

Ceci résulte non seulement de la rareté et des limites des ressources disponibles, mais également de l'épuisement des fonds de coopération pour le développement.

La communauté internationale a été le témoin, au cours des dernières années, des changements et des progrès intervenus dans les sphères politique, économique et sociale en Amérique centrale. Avec l'aide de la communauté internationale, nous avons surmonté plusieurs graves crises. Ces efforts communs sont passés de la sphère politico-économique à la sphère socio-économique, imprimant un élan plus grand à la création d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement. L'accomplissement de progrès dans ces secteurs et la consolidation de ceux qui sont déjà réalisés dépendent étroitement de la mise en oeuvre des mesures définies dans notre stratégie de développement régional. Cette stratégie, conçue par les présidents d'Amérique centrale dans l'Alliance pour le développement durable, englobe le développement humain, la croissance économique et la protection de l'environnement. Il s'agit d'une initiative qui vise à redéfinir le modèle de développement de l'Amérique centrale en revitalisant nos relations avec la communauté internationale et en renouvelant notre participation à une économie mondiale globalisée et interdépendante. La mise en oeuvre de cette stratégie est basée non seulement sur l'accroissement des responsabilités assumées par les États signataires, mais également sur l'assistance des partenaires extrarégionaux qui sont préoccupés par le développement de la sous-région et qui souhaitent apporter un soutien financier à l'initiative et assumer une partie de la responsabilité de sa mise en oeuvre. En 1994, les États-Unis d'Amérique sont devenus le premier partenaire de ce type lorsqu'ils ont signé la déclaration commune États-Unis-Amérique centrale.

Il importe également de mentionner que, pour que les fondements de l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale deviennent une réalité, nous ne devons ménager aucun effort dans la région même pour surmonter les principaux obstacles de la pauvreté extrême et de la pauvreté en général. Nous devons disposer de ressources humaines adéquatement formées à tous les niveaux pour que la majorité de la population — en particulier ses secteurs les plus vulnérables — puissent accéder aux services de santé et d'hygiène.

Nous devons encourager et renforcer la participation démocratique dans la sphère politique pour développer, par un partage de responsabilité entre l'État, le gouvernement local et la société civile, un modèle d'initiatives unifiées pour le développement social.

L'Amérique centrale met présentement au point des politiques dont l'accent est placé sur le développement social, en particulier pour réduire la pauvreté, créer des emplois et promouvoir le travail productif. En même temps, elle s'attache à évaluer et à reformuler des actions qui tiennent compte de la situation de chacun de nos pays, afin de mettre sur pied des plans stratégiques dans des domaines prioritaires, de rechercher des sources de financement pour leur mise en oeuvre et de confier aux organes gouvernementaux la responsabilité de leur application. Cela inclut des mesures devant permettre d'instaurer une coordination réelle entre les agences du système des Nations Unies qui coopèrent à la formulation et à la mise en oeuvre des plans de développement au niveau national.

Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général pour le rapport (A/51/348) qu'il a soumis sur le point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis. Il dresse un tableau encourageant eu égard à la possibilité d'appliquer les résultats du Sommet mondial pour le développement social, si l'on en croit les réactions favorables des gouvernements et des institutions internationales qui s'accordent tous à reconnaître l'importance du Sommet et de son suivi.

Il est important de préserver l'élan qui a été donné à Copenhague aux fins de réaliser progressivement les objectifs pour ce qui est de l'élimination de la pauvreté absolue, de la réduction de la pauvreté en général, de l'augmentation du nombre d'emplois et de l'intégration nationale compte tenu de la situation locale.

En examinant le rapport du Secrétaire général, nous soulignerons certains de ses aspects.

Les initiatives de l'Autriche et du Danemark méritent notre appui. Leurs résultats rendent possible une meilleure compréhension des problèmes du développement social.

Nous saluons avec intérêt la Déclaration du Groupe des sept pays les plus industrialisés du monde (G-7) — adoptée à la réunion qu'il a tenue en France cette année — qui souligne notamment des offres faites en vue d'instituer un nouveau partenariat mondial pour le développement, de promouvoir une coopération efficace entre les institutions multilatérales et de fournir l'appui nécessaire au développement.

S'agissant des propositions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) relatives à un partenariat mondial pour le développement, qui permettrait d'atteindre certains objectifs dans le domaine social, ainsi que la formule 20/20, qui donne la priorité aux

services sociaux de base pour les secteurs vulnérables de la population, question dont a parlé hier plus en détail l'Ambassadeur de la Norvège, elles méritent de retenir toute notre attention. Elles sont conformes aux objectifs de base du Sommet mondial pour le développement social, mais devraient cependant être examinées en profondeur. Un tel examen permettrait de mieux les comprendre et de déterminer leur viabilité en tant que parties des programmes nationaux de développement social. Cela devrait être fait en conformité avec les priorités définies par chaque gouvernement — en particulier dans les pays en développement — pour assurer la coordination et la cohérence nécessaires entre les initiatives internationales et celles des gouvernements concernés.

Nous croyons sincèrement que le processus de mondialisation et d'interdépendance conduira à une meilleure compréhension et à une solidarité internationale qui améliorera les tendances de l'aide au développement et permettra d'atteindre graduellement l'objectif convenu par la communauté internationale de consacrer 0,7 % du produit intérieur brut à cette fin, conformément aux promesses faites à Copenhague. Nous comptons également sur un accroissement du financement des programmes de développement, qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs du Sommet mondial pour le développement social.

En ce qui concerne l'opération et la coopération des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, qui jouent un rôle fondamental en assurant le suivi de la réalisation des objectifs du Sommet, nous croyons que la coordination et la cohérence dans leurs activités doivent être rehaussées. Nous devrions établir un lien direct et dynamique avec les institutions nationales et les travaux qu'elles effectuent dans chaque pays pour pouvoir évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des engagements qui ont été pris.

Un des objectifs immédiats fixés par le Sommet mondial pour le développement social est l'élimination de la pauvreté extrême et de la pauvreté en général. La pauvreté touche de larges secteurs de la population mondiale et engendre le désespoir et les conflits sociaux. Nous croyons que, dans la recherche de solutions, l'élaboration de politiques pour combattre la pauvreté doit tenir compte, entre autres, des aspects suivants.

De larges accords devraient être conclus aux niveaux national, régional et international pour mettre en place une politique à long terme contre la pauvreté, basée sur une définition des éléments et des particularités fondamentales qui caractérisent la pauvreté.

La pauvreté a des racines structurelles. Par conséquent, il faut en examiner les causes et pas seulement les effets.

Nous devons avoir une meilleure compréhension de la portée et des dimensions du problème et adopter une attitude ouverte et souple.

La pauvreté est un phénomène massif et chronique, en particulier dans les pays en développement. Elle requiert une plus grande productivité et la création d'emplois.

Les instruments de politique économique ne devraient pas aggraver le conflit social, nuire à la distribution des revenus ou contribuer à la propagation de la pauvreté parmi les groupes les plus vulnérables.

Les stratégies économiques devant permettre de garantir les libertés individuelles, la propriété privée et la libre concurrence devraient aussi avoir pour objectif d'éliminer la pauvreté et de promouvoir un degré plus grand de démocratisation économique.

Les priorités ne devraient pas être exclusivement axées sur les facteurs macro-économiques ou les équilibres mondiaux; au contraire, les politiques économiques devraient inclure des mesures pour améliorer les conditions de vie et les perspectives économiques et sociales des groupes les plus vulnérables.

Les politiques nationales de redistribution devraient être établies graduellement. Elles sont nécessaires pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté et devraient comprendre des améliorations dans les domaines de la santé, de la nutrition, de la formation, dans les programmes alimentaires et dans les politiques d'investissement dans le capital humain.

La redistribution dynamique de la richesse devrait permettre d'améliorer les conditions de crédit pour le secteur de la production, l'investissement public dans l'infrastructure de production et les dépenses publiques dans le domaine social. Elle devrait rendre possible la mise au point d'une politique d'augmentation de la productivité et des perspectives qui s'offrent aux pauvres.

Il est essentiel d'accroître l'accès au crédit pour les petits producteurs, en particulier ceux du secteur agricole, dont la modernisation ne peut s'effectuer sans le fonctionnement sans entrave des lois du marché.

Il faut apporter un plus grand appui technique et financier aux activités non officielles pour améliorer l'environnement institutionnel de même que stimuler et augmenter la capacité de production, ce qui favoriserait une économie plus intégrée et le progrès social.

Il faut procéder à une réévaluation réaliste des emplois et des salaires, en tenant compte des coûts sociaux des problèmes d'ajustement et leur incidence sur la qualité de vie des sociétés, en particulier au sein des secteurs les plus vulnérables.

L'Amérique centrale continue de s'efforcer de promouvoir le développement social équitable. Tout en reconnaissant que la responsabilité première de la réalisation des objectifs de la Déclaration de Copenhague et du Programme d'action incombe à nos gouvernements, nous croyons que la coopération et l'assistance internationale sont d'une importance indubitable pour assurer leur mise en oeuvre complète.

L'esprit de solidarité, de dialogue et de coopération dont a été témoin le Sommet mondial pour le développement social devrait être mis en pratique de façon à promouvoir un environnement économique plus favorable et une coopération plus efficace. Nous croyons qu'il est indispensable d'instaurer une stratégie internationale basée sur un nouveau partenariat qui rendra viable la mise en oeuvre des engagements que nous avons pris. Cette stratégie devrait tenir compte des intérêts et des priorités des pays en développement et leur permettre de régler leurs problèmes graves. Il s'ensuivrait une amélioration des conditions sociales et l'élimination des racines des tensions et des conflits sociaux.

Enfin, dans le cadre de ce nouveau partenariat, il est important de poursuivre le processus de revitalisation et de restructuration des Nations Unies. Nous croyons que la capacité et l'efficacité de l'Organisation doivent être rehaussées. L'Organisation doit disposer de ressources financières suffisantes pour s'acquitter du mandat qui lui a été confié eu égard au développement et au progrès social.

Nous devons aussi souligner, cependant, que les programmes économiques et sociaux ne doivent faire l'objet d'aucune réduction budgétaire. Les institutions financières internationales devraient réévaluer les effets des politiques d'ajustement structurel et les conséquences négatives du service de la dette en relation avec la promotion du développement social durable sur une échelle mondiale.

**M. Insanally** (Guyana) (*interprétation de l'anglais*) : La mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social est une question qui intéresse



beaucoup le Gouvernement et le peuple du Guyana. Comme l'a dit hier le Président du Groupe des 77, les pays en développement en tous lieux s'emploient à créer au plan national et international un environnement favorable au développement social.

Notre propre attachement à cet objectif a été clairement démontré, notamment par la décision que nous avons prise, en dépit de ressources limitées, d'accroître en permanence — à la fois dans l'absolu et en termes de pourcentage — la partie du budget national consacrée au secteur social, et plus particulièrement aux services de santé et d'éducation. L'allocation actuelle représente quelque 16 % du budget de 1996 et, en 1997, elle sera portée à 20 %. Ce faisant, nous nous serons acquittés des obligations qui nous incombent aux termes de la formule 20/20 à laquelle nous souscrivons pleinement.

Si nous acceptons cette formule, ce n'est pas parce que nous avons foi en une formule magique, mais parce que nous sommes convaincus de la valeur d'un développement centré sur l'être humain et que nous voyons dans le Consensus d'Oslo sur la formule 20/20 un moyen d'atteindre cet objectif. Nous sommes persuadés que dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement, les services sociaux les plus essentiels peuvent être mis à la disposition de tous et que le fléau de la pauvreté peut être éliminé de la surface du globe.

Nous sommes heureux de noter que des mesures ont été prises au niveau intergouvernemental au cours de l'année écoulée, dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement social, qui témoignent à nos yeux de la volonté de la communauté internationale d'honorer les engagements pris au Sommet. La résolution 50/161, par exemple, qui a été adoptée l'année dernière par l'Assemblée générale, jette les bases solides de toute nouvelle action que souhaiteraient mener les gouvernements et le système des Nations Unies. Elle souligne également l'importance cruciale des actions nationales et de la coopération internationale au service du développement social. En même temps, la résolution prévoit un élargissement de la composition de la Commission du développement social qui — dotée de 46 membres elle se réunira annuellement et non plus biennuellement — ce qui permettra une plus grande participation au suivi du processus de mise en oeuvre. Le rôle de la Commission sera également dynamisé grâce à la participation active de la société civile et d'experts compétents.

Le programme de travail pluriannuel de la Commission pour les années 1997-2000 traitera des thèmes «Emploi productif et modes de subsistance durables»; «Promotion de

l'intégration sociale et de la participation de l'ensemble de la population, notamment des groupes et personnes défavorisées»; et des «Services sociaux pour tous». Nous sommes certains que les délibérations seront axées sur l'élimination de la pauvreté, que nous considérons comme une question urgente. Comme il a été admis à Copenhague et souvent répété depuis, plus d'un milliard de personnes dans le monde d'aujourd'hui vivent dans des conditions inacceptables de pauvreté, la plupart dans les pays en développement, les femmes et les populations autochtones étant particulièrement défavorisées. En Afrique, la situation des peuples vivant dans la pauvreté devrait s'aggraver dans les années à venir et s'accompagner de la menace d'une nouvelle instabilité sur ce continent. Comme il a été décidé à la dernière session de fond du Conseil économique et social, il convient d'assurer une plus grande coordination des activités du système des Nations Unies en vue d'éliminer la pauvreté, à la fois au plan national et au siège. À cet égard, les conclusions auxquelles est parvenu le Conseil sur cette question devraient être pleinement suivies d'effet.

Dans le cadre de la célébration de l'Année internationale et de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, nous devons activement poursuivre l'application de la résolution S-1996/1 sur les stratégies et actions en faveur de l'élimination de la pauvreté, qui a été adoptée par la Commission du développement social à sa session extraordinaire en mai 1996. À cet égard, nous pensons que la Réunion ministérielle de la Communauté des Caraïbes sur l'élimination de la pauvreté, qui doit avoir lieu vers le 28 octobre jusqu'au 1er novembre à la Trinité-et-Tobago, apportera une contribution importante au suivi et à la mise en oeuvre de cette résolution et d'autres résolutions. Sous la rubrique «Action engagée pour l'élimination de la pauvreté», les ministres identifieront les actions prioritaires à entreprendre aux niveaux national et régional pour éliminer la pauvreté, de même que les moyens de développer la coopération interorganisations dans la région.

Dans mon pays, le Gouvernement mène inlassablement une campagne contre la pauvreté. Nous nous sommes efforcés de fixer des objectifs clairs et de nous doter des moyens nécessaires à leur réalisation. Dans ce contexte, nous nous employons actuellement à fixer des objectifs réalistes et mesurables et à concevoir des plans et programmes d'action concrets. Une stratégie nationale de développement sera bientôt achevée, qui servira de cadre à un plan d'action pour l'élimination de la pauvreté.

Malheureusement, comme dans beaucoup d'autres pays en développement, force est de constater que nos efforts restent très limités en raison d'une dette onéreuse dont le

service absorbe la plus grande partie de nos revenus nationaux et des effets négatifs de l'ajustement structurel, notamment ses incidences sur l'infrastructure sociale, dont la santé, l'éducation et l'aide sociale. Par conséquent, on peut comprendre notre désir de voir le système des Nations Unies dans son ensemble se montrer bienveillant eu égard à nos problèmes et en particulier à la relation qui existe entre la dette et la pauvreté, entre l'ajustement structurel et la pauvreté, et entre la drogue et la pauvreté.

Étant donné le caractère limité des ressources nationales, l'ONU doit accorder d'urgence une attention particulière à la mobilisation de ressources nouvelles et supplémentaires importantes qui exige l'application sans réserve des engagements pris au Sommet social. Nous saluons à cet égard l'Initiative des stratégies contre la pauvreté du PNUD et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le suivi du Sommet mondial pour le développement social dans lesquels nous voyons des exemples concrets de l'engagement pris pour soutenir les efforts que font les pays en développement. Cependant, il faut aller plus loin et accélérer l'application des accords existants sur l'allègement de la dette et la négociation de nouvelles initiatives, conformément à l'appel lancé dans ce sens par les chefs d'État et de gouvernement.

Dans ce contexte, nous relevons avec satisfaction les initiatives récemment annoncées par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Association internationale de développement et le Club de Paris pour aider les pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés. Cependant, nous devons donner suite au mandat de la résolution 1996/48 du Conseil économique et social concernant des moyens nouveaux et novateurs de mobiliser des fonds.

La recherche d'idées nouvelles et novatrices ne doit cependant en aucun cas supplanter les engagements déjà pris pour financer le développement. L'aide publique au développement demeure centrale pour le développement de la plupart des pays en développement, notamment les moins avancés qui, malgré les efforts intenses qu'ils déploient, continuent de stagner au plan économique.

Pour terminer, il convient maintenant de focaliser notre attention sur la nécessité de rendre opérationnelle l'assistance aux efforts déployés au niveau des pays dans le cadre des priorités et programmes nationaux, grâce à un soutien actif du système des Nations Unies et de la communauté internationale en général. Pour notre part, nous continuerons à ne rien négliger pour promouvoir le développement social au plan national et international, afin de pouvoir, lorsque nous arriverons à l'an 2000 et examinerons le Programme

d'action de Copenhague, nous enorgueillir des progrès réalisés.

**M. Mekdad** (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : Le Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague en mars 1995, a constitué un important jalon dans l'orientation internationale commune en vue d'instaurer un nouvel ordre mondial qui marquerait le début d'une ère distincte dans l'histoire de l'humanité.

Les nobles objectifs de ce sommet, à savoir l'élimination de la pauvreté, la garantie d'un emploi pour tous et l'intégration sociale ont constitué dans l'ensemble un cadre où s'insèrent les efforts de la communauté internationale en vue d'un monde plus juste, plus sûr et plus moderne. Ma délégation souhaiterait s'associer à la déclaration faite par la représentante du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine, laquelle traduit la position des pays en développement sur les questions relatives au suivi du Sommet international.

Les décisions prises et les orientations définies par consensus au Sommet de Copenhague, ainsi que les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés alors requièrent les efforts de chacun d'entre nous afin de pouvoir les concrétiser. Mon pays estime qu'il n'existe pas de substitut à la coopération internationale Nord-Sud et à la coopération Sud-Sud si l'on veut mettre un terme à la détérioration des conditions socio-économiques et procéder aux ajustements nécessaires au niveau des relations internationales de façon à promouvoir le bien-être et la stabilité des peuples.

Nous estimons que la communauté internationale doit exprimer son entière solidarité de manière concrète aux pays en développement afin qu'ils puissent régler leurs problèmes de fond. Nous pensons également que l'aide accordée par les pays développés aux pays en développement servira les intérêts des donateurs et de leurs générations futures également. Pour leur part, les pays en développement ne devraient pas compter uniquement pour leur croissance sur l'aide donnée par les pays développés; au contraire, ils devraient avant tout compter sur eux-mêmes et s'engager d'eux-mêmes dans la voie de leur développement socio-économique. Il s'agit là de la position de mon pays en ce qui concerne la coopération internationale et la réalisation du développement social à l'échelon local et international — une coopération fondée sur le respect mutuel et l'intérêt réciproque.

La Syrie a participé activement aux débats de la dernière session de la Commission du développement social.

Nous estimons qu'il est important de déployer tous les efforts possibles en vue de renforcer cette commission afin qu'elle soit en mesure de suivre les résultats du Sommet mondial pour le développement social au niveau requis. À notre avis, les mesures adoptées en vue d'augmenter le nombre des membres de la Commission et de convoquer annuellement ses sessions répondent parfaitement aux ambitions de la communauté internationale quant au rôle et à la mission de cette commission pour les années à venir.

Nous réaffirmons l'importance du rôle qui doit être dévolu aux institutions de Bretton Woods en ce qui concerne l'application des orientations fixées au Sommet social, surtout le soutien à apporter aux programmes des pays en développement destinés à accroître le développement social, outre leur rôle s'agissant d'alléger la dette, qui pèse sur de nombreux pays en développement sans leur imposer des restrictions qui seraient pour eux un lourd fardeau.

La Syrie moderne, bien qu'obligée d'investir des ressources humaines et matérielles considérables dans la défense de son territoire et de son peuple face aux politiques d'occupation et d'expansion israéliennes, a mis en oeuvre avec succès un programme de développement social qui couvre tous les secteurs de la vie de notre peuple, selon, toutefois, nos moyens et les richesses du pays, et en premier lieu naturellement l'élément humain.

Il suffit de mentionner à ce propos que la Syrie est au nombre des 10 États qui sont en tête dans le monde en matière de développement humain, comme l'indique le rapport de 1992 des Nations Unies sur le développement humain. La Syrie a, au cours des deux dernières décennies et grâce à la direction éclairée du Président Hafez Al-Assad, abordé le problème du développement en se concentrant essentiellement sur son objectif de base — à savoir l'homme, qui donne à la vie son origine et son but. C'est ainsi que nous avons assuré l'enseignement primaire obligatoire et la gratuité de l'enseignement à tous les niveaux. De même, les prestations de santé sont gratuites. La Syrie attache un intérêt particulier aux couches défavorisées et marginales qui vivent dans des conditions difficiles. Dans ce contexte, nous nous sommes particulièrement intéressés aux enfants, aux personnes handicapées, aux personnes déplacées, aux réfugiés, aux orphelins, aux personnes âgées et autres couches vulnérables de la population.

La Syrie compte aujourd'hui un important réseau d'organisations populaires et d'associations civiles et bénévoles qui oeuvrent dans leurs divers secteurs en toute liberté en tant qu'organisations non gouvernementales et participent efficacement à l'action sociale et à son développement. Par

ailleurs, le Gouvernement syrien a adhéré aux règles relatives à l'égalisation des chances des handicapés en vertu de la résolution 48/96 de l'Assemblée générale, et a avisé les autorités officielles de prendre les mesures nécessaires à leur application. Toutes les politiques suivies par mon pays à cette fin ont abouti à quantité de réalisations dans le domaine du développement. Cela apparaît de manière évidente dans le niveau de vie plus élevé de la majorité des citoyens dans l'ensemble du territoire. Nous avons augmenté les prestations accordées dans les domaines social, de l'enseignement et de la santé dans les villes et les villages; nous avons relevé les niveaux de santé, de nutrition et d'enseignement; et nous avons réduit le taux de mortalité infantile et maternelle. Tout cela fait partie de la politique de l'État de créer un environnement approprié au développement social, de réaliser l'intégration sociale; de procurer des emplois productifs et de réduire le chômage.

Toutefois, l'occupation israélienne du Golan arabe syrien, qui a forcé un demi-million de citoyens syriens à quitter leurs terres, leurs villages, leurs lieux de travail et leurs écoles, a constitué pendant plus d'un quart de siècle, un lourd fardeau pour les initiatives syriennes en faveur du développement social et économique du pays, accumulant obstacles et difficultés sur la voie du progrès et du passage au niveau de vie élevé que la Syrie ambitionne pour son peuple.

L'occupation étrangère représente une énorme entrave à nos efforts en faveur du développement social. Israël occupe nos territoires et viole de manière flagrante les droits de l'homme des Arabes, qui ploient sous le joug de l'occupation. Israël mène une politique systématique visant à dénaturer notre identité nationale et à piller nos ressources naturelles et humaines en détruisant les maisons, en confisquant les terres, en séparant et dispersant les familles, en appauvrissant et en démoralisant nos citoyens.

Une année s'est écoulée depuis le Sommet mondial pour le développement social, mais il y a plus de deux décennies que mon pays s'est attelé à la tâche d'un développement social authentique, qu'il poursuit plus intensément encore aujourd'hui. Mon pays accorde toutefois la plus grande importance aux résultats du Sommet. Un monde à l'abri du colonialisme, de l'occupation étrangère et de l'agression, à l'abri de toute manifestation de supériorité raciale, de toute hégémonie, de toute expansion et de toute colonisation doit être à la base d'un monde nouveau d'où auront disparu pauvreté, injustice et oppression, un monde dans lequel les relations entre États seraient plus démocratiques, plus humaines, plus sûres, plus stables, dans l'intérêt de tous.

**M. Abulhasan** (Koweït) (*interprétation de l'arabe*) : Le Koweït attache la plus grande importance au Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague en mars 1995, où il était représenté par Son Altesse l'Émir, en personne. Son Altesse porte un intérêt particulier au Sommet et en suit les résultats. Un comité national spécial a été créé pour le suivi du Sommet et du Plan d'action de Copenhague pour le développement social.

Ce qui caractérise l'action du Koweït, c'est la permanence à la fois des politiques en matière de développement social et d'habitat, des mesures administratives, et d'encouragement du secteur privé et des politiques de développement économiques à l'appui du développement social. Toutes ces politiques ont pour dénominateur commun leur constance. C'est un fait consacré par le plan de développement économique et social pour les années 1995-2000. Le but ultime des efforts de développement est de faire du Koweïtien un citoyen productif doté d'une personnalité intégrée dans ses dimensions humaine et culturelle.

Le développement social du Koweït vise à améliorer constamment les programmes éducatif, culturel ainsi que les programmes d'information et de protection sociale; à accroître la participation des citoyens dans les différents domaines d'action sociale; à promouvoir le rôle de la femme comme mère des générations futures sans réduire son rôle dans le monde du travail; à renforcer les programmes de protection sociale en mettant l'accent sur les enfants, les adolescents et les catégories les plus défavorisées, y compris les handicapés; à insister sur les mesures visant la gestion et la coordination des activités volontaires entre le Gouvernement et les institutions nationales afin d'encourager la coopération et la rationalisation de ce secteur pour le faire participer à la vie sociale et améliorer la qualité des services de santé et d'hygiène; à continuer à s'intéresser à l'environnement et à la préservation des ressources écologiques; à réviser la relation entre l'homme et l'environnement en matière de consommation et de production et à corriger les tendances à l'individualisme dans ce secteur; et à assurer le succès des politiques de développement social et la protection pour tous.

Le Koweït, pour ce faire, a eu recours à un certain nombre de mécanismes et de moyens qui ont eu un impact important sur la réalisation des objectifs de développement social. Les dépenses gouvernementales dans ce secteur ont atteint annuellement 53,5 % du produit national brut (PNB), pendant les années 80. Elles ont considérablement augmenté dans les années 90. Au cours de la période 1990-1993, ce taux a atteint environ 108 % annuellement, et près de 82 % pour l'année 1994. Cela est dû au coût financier et écono-

mique de la reconstruction après la libération du Koweït en février 1991 et au souci de l'État de poursuivre le financement des services sociaux.

Au plan international, le Koweït qui, avant la découverte du pétrole, connaissait une situation économique difficile, est sensible aux préoccupations et problèmes auxquels font face les pays en développement. Dès que le Koweït a réalisé un surplus grâce aux recettes pétrolières, il s'est empressé de participer au processus de développement économique et social de ces pays, dans le cadre de l'assistance qu'il leur accorde sous forme de dons et de prêts par le biais du Fonds koweïtien de développement économique arabe, qui a été créé en 1961 pour mettre en oeuvre les programmes de développement économique et social dans les pays arabes et islamiques amis. Jusqu'en juin 1994, le Fonds koweïtien a accordé 445 prêts pour un montant de 2 milliards 222 millions de dinars koweïtiens. L'aide accordée par le Koweït par le biais de ses organisations non gouvernementales et des divers projets bénévoles mis en place par ces organisations illustre la dimension humaine de l'assistance nationale koweïtienne. Le taux de l'aide accordée par le Koweït a atteint 4,4 % du PNB au cours des années 80.

Pays bailleur de fonds et pays créancier, le Koweït n'en est pas moins sensible aux problèmes auxquels font face les pays lourdement endettés en matière de développement social. C'est pourquoi le Koweït a lancé un appel à tous les bailleurs de fonds pour qu'ils renoncent à une partie de leur dette et au service de la dette en faveur des pays les plus démunis qui se trouvent en difficulté. Cet appel a été lancé par Son Altesse l'Émir du Koweït, le Cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Sabah, lors de son allocution devant l'Assemblée générale le 28 septembre 1988, lorsqu'il a annoncé sa décision d'effacer les dettes de ces pays. Ce qui confirme le rôle de pionnier du Koweït dans le développement social international.

Nous saluons le rôle joué par la Commission du développement social dans le Programme d'action de Copenhague, dont les principaux éléments doivent être mis en oeuvre au cours des dernières années de la décennie. Nous réaffirmons notre engagement sincère à coopérer avec la Commission en vue d'atteindre les objectifs du Sommet de Copenhague et de son Programme d'action.

La délégation de mon pays souligne également l'importance des efforts déployés par les commissions économiques régionales dans le suivi de l'application des résultats du Sommet pour le développement social. Nous mentionnons particulièrement les efforts de la Commission écono-

mique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) pour préparer différentes études sur la pauvreté et les politiques de lutte contre la pauvreté. La CESAO poursuit ses efforts en coopération avec l'Organisation internationale du Travail, pour préparer les grandes lignes des politiques visant à éliminer la pauvreté dans quatre secteurs : la santé, l'éducation, l'emploi et la politique fiscale. En ce qui concerne l'intégration sociale au Liban, nous devons apporter un soutien direct et déterminer des mesures précises pour réaliser les objectifs de développement social spécifiques à ce pays.

Ma délégation voudrait louer le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour son appui à l'effort national en faveur du suivi du Programme d'action de Copenhague et pour son assistance aux programmes des pays qui visent à créer les conditions propices à la mise en oeuvre des plans nationaux et des stratégies nationales nécessaires à l'élimination de la pauvreté. Nous espérons que le PNUD saura mettre en oeuvre les 42 propositions de financement approuvées dans le cadre de l'initiative de son Directeur à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté.

Pour terminer, la délégation du Koweït voudrait réaffirmer son intention de coopérer pleinement par le biais du Comité national koweïtien pour le suivi du Programme d'action de Copenhague et des décisions prises lors de ce Sommet.

**M. Kharrazi** (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais, pour commencer, exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport figurant dans le document A/51/348 et intitulé « Suite à donner au Sommet mondial pour le développement social ». Ma délégation aimerait également s'associer à la déclaration faite par la représentante du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Dix-neuf mois se sont écoulés depuis la tenue fructueuse du Sommet mondial à Copenhague, au cours duquel les chefs d'État ou de gouvernement ont examiné avec attention les graves problèmes sociaux auxquels fait face l'humanité tout entière. Entre autres maux, la pauvreté, le chômage et la détérioration de l'intégration sociale — qui ont déjà été identifiés comme les problèmes les plus aigus menaçant le bien-être et la prospérité de la communauté mondiale — ont figuré en première place dans l'ordre du jour du Sommet. Ils ont été examinés de manière complète par les participants qui, à la fin du Sommet, se sont engagés à accorder la plus haute priorité aux politiques et actions nationales, régionales et internationales pour la promotion

du progrès social dans le monde entier. Cet engagement comporte, entre autres, la réalisation de la justice pour tous et l'amélioration de la condition humaine dans un environnement propice à la participation de tous.

Maintenant, à ce stade du suivi, nous devons saisir l'occasion ainsi offerte pour faire le point des réalisations et des progrès accomplis ainsi que des défauts et des échecs. Aussi, une évaluation approfondie et une estimation objective des entreprises et des initiatives nationales et internationales s'imposent si nous voulons assurer un suivi coordonné et efficace des engagements pris au Sommet.

Commençons par examiner les mesures concrètes prises au niveau international pour atteindre les principaux objectifs du Sommet : l'élimination de la pauvreté, le développement de l'emploi productif et le renforcement de l'intégration sociale.

Il va sans dire que la pauvreté persistante est le problème le plus grave auquel l'humanité fait face aujourd'hui. Pour les pays en développement, il est aggravé par les fardeaux de la dette, un chômage généralisé, une crise écologique profonde, le manque d'aide internationale appropriée et la détérioration de l'environnement commercial due aux politiques protectionnistes de certains États. Nous sommes persuadés qu'un engagement renouvelé et axé sur la coopération internationale est un impératif si nous voulons atténuer la pauvreté dans le monde. Il convient de rappeler que, bien que le Sommet social ait reconnu que la responsabilité d'atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague incombe au premier chef aux gouvernements nationaux, il a également souligné l'importance de l'appui et des contributions apportés par la communauté internationale, les Nations Unies et les institutions financières multilatérales.

L'un des engagements pris au Sommet était de mobiliser des ressources financières nouvelles et supplémentaires appropriées et prévisibles, qui soient mobilisées pour assurer la disponibilité maximale de telles ressources. En conséquence de quoi la Commission du développement social, lors de sa session extraordinaire de 1996, a réitéré cet engagement en demandant l'application des mesures convenues afin d'éliminer la pauvreté et de renforcer la coopération internationale.

Néanmoins, nous avons noté avec préoccupation certains signes qui semblent indiquer le contraire. À part certaines mesures prises par des organes pertinents des Nations Unies, il y a peu de coopération internationale substantielle à cet effet. Au paragraphe 34 du rapport du Secrétaire général, on peut lire que

«Le Conseil s'est dit préoccupé par la réduction des ressources fournies à des conditions favorables aux institutions multilatérales de développement, ce qui rend encore plus difficile pour ces institutions de relever le défi colossal qui consiste à aider les pays dans leur lutte contre la pauvreté.» (A/51/348, par. 34)

Compte tenu des observations précédentes — qui ont toutes tendance à reconnaître la responsabilité de la communauté internationale de produire un accroissement substantiel dans le flux des ressources externes consacrées à l'élimination de la pauvreté — nous devons maintenant nous demander si la communauté internationale, en particulier les institutions financières multilatérales, sont disposées à jouer leur rôle et à prendre des mesures à cet effet.

La question de la réduction de la dette ou de son annulation, dont il est question au paragraphe 19 du rapport du Secrétaire général, a été soulignée en tant que l'une des conditions préalables à la mise en oeuvre des objectifs du Sommet. Il va sans dire que la responsabilité première dans ce domaine incombe d'abord aux pays développés. Il convient cependant de souligner que les pays en développement ne réclament pas la charité, mais plutôt une certaine équité dans les règles du jeu de l'économie mondiale et un respect scrupuleux de ces règles. La mise en oeuvre d'une véritable compétition et l'établissement des bases d'une économie de marché sont effectivement entravés par les fardeaux toujours plus lourds du protectionnisme. Une inversion des politiques commerciales protectionnistes et la suppression des obstacles au transfert souple et libre de la technologie sont au nombre des mesures à prendre à titre prioritaire.

Les problèmes du chômage et du sous-emploi doivent être traités à deux niveaux. Au niveau mondial, le démantèlement des barrières commerciales par les pays développés, l'apport de ressources financières et d'investissements aux nations en développement, le transfert de technologie, l'allégement du fardeau de la dette et la mise en commun des expériences sont autant de mesures qui peuvent jouer un rôle important à cet égard. Bien que la politique économique que mènent la plupart des pays repose sur les forces du marché, la mise en oeuvre d'un développement raisonnable paraît hors de portée, voire impossible. De nombreux pays en développement ont adopté et mis en oeuvre des politiques d'ajustement structurel, amélioré le niveau général de la gestion et se sont engagés à combattre la corruption interne. Et malgré tout cela, leur développement stagne. Bon nombre des pays qui ont choisi la solution de l'économie de marché ne peuvent qu'être déçus par l'impact négatif d'une conjoncture internationale défavorable.

Sur le plan interne, l'appui aux secteurs privés et informels, la promotion de l'emploi indépendant, les facilités de crédit accordées aux chômeurs, l'encouragement à la création d'organisations bénévoles, y compris aux organismes financiers locaux, l'investissement en faveur des programmes de formation et d'éducation, l'optimisation de ressources telles que la terre et l'eau, le développement d'activités économiques intensives et l'accent mis sur le secteur des services figurent parmi les premières mesures qu'il convient de prendre.

Il a été fortement suggéré que les mesures destinées à réaliser une intégration sociale au plan national soient également mises en oeuvre au plan international. À cette fin, chaque État devrait pouvoir intervenir de façon équitable et légitime dans la réalisation d'un ordre économique, social et politique international. Nous avons besoin de forger un système de relations internationales fondé sur le droit et dans lequel la puissance et la richesse ne soient pas génératrices de droits et les principes du droit international soient pleinement respectés. Les mesures économiques contraignantes et les actes unilatéraux de certains États contre les pays en développement sont incompatibles avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies et sont en contradiction avec la Déclaration du Sommet mondial pour le développement social, qui, entre autres, exige des États qu'ils s'abstiennent de prendre des mesures unilatérales qui ne soient pas conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies ou qui entravent les relations commerciales entre États. De telles mesures visent à imposer la volonté d'un État aux autres États et, par voie de conséquence, à freiner le processus naturel de développe-

ment social des pays en développement. J'aimerais souligner que la promotion du respect de la primauté du droit par tous les États, grands et petits, et la priorité donnée au multilatéralisme sur les actes unilatéraux sont la marque de notre monde sans cesse plus petit. Une telle approche sert les intérêts de l'ensemble de la communauté internationale.

Le paragraphe 22 du rapport rend compte également des points de vue de dirigeants du Groupe des sept pays industrialisés, qui sont reflétés dans le communiqué final de leur dernière réunion de Lyon, en France. Si ce communiqué appelle, entre autres, au renforcement de la coopération économique et monétaire ainsi qu'à la fourniture du soutien multilatéral nécessaire au développement, il est étonnant de voir comment l'un des membres de ce groupe, au mépris total de ces objectifs déclarés, qui sont des questions pertinentes pour le suivi du Sommet de Copenhague, et conformément à ses intérêts politiques à court terme, impose avec véhémence des mesures contraignantes unilatérales en adoptant une législation ayant des incidences extraterritoriales sur d'autres pays. La communauté mondiale ne peut plus tolérer ce comportement arrogant et cette attitude irresponsable, et devrait réagir en conséquence afin de mettre rapidement fin à cette tendance avant que l'anarchie ne bénéficie d'une reconnaissance de facto.

La République islamique d'Iran procède à une réorientation de ses stratégies de développement, de ses plans et programmes politiques vers une approche du développement humain centrée sur l'être humain. Dans ce processus, la qualité de la vie de l'individu est devenue un nouveau sujet de préoccupation. En dépit de facteurs extérieurs défavorables, de difficultés économiques et des incidences financières et sociales à long terme découlant du fait que nous avons accueilli deux à quatre millions de réfugiés pendant plus de 17 ans, une grande partie des dépenses publiques a été consacrée au développement social et à l'allègement de la pauvreté, ce qui a eu un effet sur les indicateurs sociaux.

Après avoir incorporé ces éléments dans la mise en oeuvre de son deuxième plan quinquennal de développement national, la République islamique d'Iran, conformément aux engagements qu'elle a pris lors du Sommet, a entrepris un large éventail d'initiatives dont certaines peuvent se résumer comme suit : l'adoption le mois dernier par notre Président d'un projet national d'élimination de la pauvreté; l'identification des difficultés économiques rencontrées par la population; la création des bases appropriées et des conditions nécessaires au plein emploi des hommes et des femmes et les solutions à apporter aux problèmes des groupes vulnérables de la société, notamment les handicapés

et les personnes âgées, figurent parmi les principaux objectifs.

Afin d'assurer le développement et le bien-être de la jeunesse, nous avons mis en place le Haut Conseil pour la jeunesse. Ce conseil coordonne les activités des autres organisations et organes oeuvrant en faveur de la jeunesse, afin d'identifier des domaines de préoccupation prioritaires, tels que l'emploi, l'éducation et les loisirs.

Afin de promouvoir davantage la dignité et la valeur des personnes handicapées, un département a été créé à cet effet au sein du Ministère du travail et des affaires sociales en vue de coordonner et de superviser le développement de services médicaux et de protection sociale ainsi que d'assurer la disponibilité d'emplois pour les personnes handicapées. En outre, 10 % des offres générales d'emploi ont été réservés aux anciens combattants et aux personnes handicapées.

La part du budget consacrée au développement est passée de 19,4 % en 1988-1989 à 38 % en 1994-1995 et, selon les prévisions, l'objectif ambitieux de 48 % sera atteint en 1996-1997, fait sans précédent dans l'histoire de l'économie iranienne.

Des progrès notables ont été accomplis dans le domaine du développement des infrastructures. Ainsi, l'eau potable, les routes, les écoles, le téléphone, les dispensaires et autres services de base seront désormais disponibles dans des milliers de grandes et petites villes et même de villages, notamment dans les régions les plus reculées du pays. À l'heure actuelle, 76 % de la population des zones rurales dispose de routes convenables, 74 % a l'électricité, et 86 % est approvisionnée en eau potable. D'ici la fin du deuxième plan de développement, c'est-à-dire la période allant de 1995 à 1999, quelque 98,9 % de la population urbaine sera approvisionnée en eau courante potable.

Près de 80 % de la population rurale et toute celle des zones urbaines disposent d'un accès facile et gratuit aux soins de santé de base. Le rapport du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) intitulé «Résumé des examens à mi-parcours des programmes de pays» indiquait que les résultats de l'enquête par groupe réalisée sur la base d'indicateurs multiples en septembre 1995 dans la République islamique d'Iran

«ont confirmé que la plupart des objectifs fixés pour le milieu de la décennie avaient été atteints. En conséquence, l'accent est mis à présent sur les objectifs

fixés pour la fin de la décennie.» (*E/ICEF/1996/P/L.42, par. 30*)

Parallèlement, le gouvernement s'est attaché à améliorer les conditions économiques des populations à faible revenu en adoptant et en mettant en oeuvre différentes mesures concernant notamment l'application de programmes de soutien à l'agriculture, grâce à des subventions et à des prix planchers garantis pour les produits agricoles, un salaire minimum tenant compte de l'inflation pour les ouvriers travaillant en usine, des services publics peu coûteux pour les personnes à faible revenu et des logements subventionnés.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que les responsabilités qui nous incombent à tous — gouvernements, organes des Nations Unies et organisations non gouvernementales — s'agissant de veiller à la mise en oeuvre des engagements pris au Sommet mondial pour le développement social, impliquent des efforts conjoints à tous les niveaux. À cet égard, la République islamique d'Iran est disposée à continuer à participer activement aux initiatives collectives visant à atteindre les objectifs du Sommet social.

**Mme Thahim** (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : L'année dernière, en cette même salle de l'Assemblée générale, nous avons affirmé combien était importante une action nationale et internationale pour le développement social. Nous avons souligné que le suivi efficace du Sommet mondial pour le développement social exigeait une volonté politique affirmée et la définition d'objectifs fixés dans le temps pour l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois productifs et la promotion de l'intégration sociale.

Pour atteindre ces objectifs, une stratégie multiple a été adoptée. Premièrement, les gouvernements devaient entamer leur action avec l'appui des Nations Unies, des institutions financières multilatérales, des organisations régionales et de tous les acteurs de la société civile. Deuxièmement, les Nations Unies devaient lancer un processus intergouvernemental en trois volets. Troisièmement, la Commission du développement social devait être revitalisée. Quatrièmement, le Conseil économique et social devait assurer une orientation d'ensemble et une coordination, à l'échelle du système, pour l'application des recommandations du Sommet.

Nous sommes satisfaits des progrès impressionnants réalisés vers l'accomplissement de ces objectifs. À cet égard, nous tenons à féliciter le Secrétaire général pour la présentation de son rapport complet sur la mise en oeuvre des réalisations du Sommet. La vue d'ensemble fort détaillée du rapport du Secrétaire général indique clairement que

nous avons jeté les bases solides d'une action concertée et coordonnée.

Les objectifs de l'élimination de la pauvreté, de la réduction du chômage et du développement de l'emploi productif sont de la plus haute priorité. Les délibérations politiques de la Commission du développement social et celles du Conseil économique et social revêtent, à cet égard, une grande importance. Le succès ultime dépendra, cependant, de l'application de programmes mis en place dans les pays avec l'aide des institutions des Nations Unies, des commissions régionales et des institutions financières multilatérales. Les apports des autres commissions fonctionnelles, notamment la Commission du développement durable, la Commission de la condition de la femme, la Commission pour le développement de la population, la Commission des statistiques et la Commission des droits de l'homme, sont, à cet effet, extrêmement précieux. Les activités des commissions régionales ont cependant besoin d'être revalorisées.

Le suivi du Sommet social ne devrait pas conduire simplement à une multiplication des réunions d'experts. Le véritable objectif, c'est-à-dire l'élimination des souffrances de centaines de millions de personnes, ne devrait pas être occulté par une pléthore d'autres activités. Toutes les initiatives doivent être menées de façon rationnelle et ne pas s'enliser dans de menus détails. En particulier, les buts et objectifs doivent être très réalistes. Dans le cas contraire, à la fin des cinq premières années, nous serons obligés de constater un échec.

La contribution du Secrétariat des Nations Unies au processus de suivi a été fort précieuse. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, au cours de l'année dernière, le Secrétariat a fait paraître d'excellentes publications sur le développement social. Ces publications, qui fournissent des indications utiles pour les décideurs, devraient être diffusées de façon plus ciblée. Il convient d'accorder toute l'attention requise à leur transmission en temps voulu aux points centraux dans les missions et les capitales.

Les initiatives lancées au début de cette année par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à l'appui des stratégies d'élimination de la pauvreté, sont très prometteuses. Nous devons pleinement appuyer ces initiatives fort utiles pour l'application des plans et programmes établis. Les fonds alloués aux divers programmes dans différentes régions sont dérisoires. À l'heure actuelle ils sont quasiment inexistantes et ne représentent qu'un modeste début. À cet égard, la coopéra-



tion du réseau de coordonnateurs résidents du PNUD devrait être renforcée. Dans le cadre interinstitutionnel existant, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et les institutions de Bretton Woods peuvent stimuler le processus de suivi, de l'analyse à la mise en application, de la supervision aux examens périodiques.

Nous nous félicitons de la décision prise par la Banque mondiale d'étendre ses travaux aux domaines du développement social. Le nouveau financement extérieur fourni pour l'éducation, la santé et la nutrition contribuera indirectement à l'élimination de la pauvreté. L'investissement direct dans les projets visant à l'élimination de la pauvreté donnera des résultats rapides et tangibles. L'intérêt accru porté par le Fonds monétaire international (FMI) à l'efficacité des dépenses publiques est un objectif louable, mais il doit faire l'objet d'un débat public et d'un examen plus attentif.

Les objectifs que l'on se propose d'atteindre dans des délais précis dans les domaines de la pauvreté, de l'éducation primaire, de l'égalité entre les sexes, des soins de santé et du développement durable et qui ont été adoptés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) semblent quelque peu irréalistes car ils ne s'accompagnent d'aucune promesse de fournir les ressources nécessaires.

La diminution de l'aide publique au développement à la suite du Sommet social est inquiétante. Dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général constate qu'au cours de l'année écoulée cette assistance est tombée à 0,27 % du produit intérieur brut par rapport à l'objectif de 0,7 % convenu par les Nations Unies. Nous appuyons cependant la réorientation de l'aide publique au développement pour soutenir le développement.

Le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social mentionne les ressources nouvelles globales du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Nous aurions aimé voir une corrélation plus claire entre les nouvelles ressources du PNUD et les objectifs du Sommet, bien que nous réalisons que cette ventilation aurait été un exercice difficile. Nous espérons que le nouveau financement de 22 milliards de dollars en faveur de l'Association internationale de développement (IDA), annoncé en mars de cette année, sera utilisé à la réalisation des objectifs du Sommet social, l'accent étant mis en particulier sur l'élimination de la pauvreté. Aucun progrès important n'a encore été fait dans le domaine des ressources nouvelles et novatrices, qui

pourraient finalement permettre à l'ONU de sortir de sa crise financière. Pour prendre des décisions de façon indépendante, l'ONU a besoin d'autonomie financière. Par conséquent, nous devons redoubler d'efforts pour identifier des ressources nouvelles et novatrices. Le problème de l'allègement du fardeau du service de la dette est traité sans hâte.

Nous tenons à exprimer notre satisfaction devant les efforts constants faits pour établir un partenariat efficace entre les gouvernements et les acteurs de la société civile, d'une part, et les organisations non gouvernementales et l'ONU, d'autre part. La résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social, qui date d'il y a 28 ans, a été mise à jour cette année pour assurer, notamment, une participation renforcée et plus constructive des organisations non gouvernementales à l'application des politiques sociales aux niveaux national et international et dans le cadre du suivi du Sommet social. La participation active des organisations non gouvernementales au suivi contribuerait largement au succès de nos efforts.

Le Gouvernement pakistanais a pris une part active aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement social. Nous poursuivons les objectifs du Sommet en coopération étroite avec l'ONU, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et les institutions financières multilatérales. Le Pakistan a lancé un programme d'action sociale à hauteur de 8 milliards de dollars, qui est axé sur l'élimination de la pauvreté, l'éducation de base, les soins de santé primaires, la nutrition, l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Dans ce cadre, des éléments additionnels relatifs à l'élimination de la pauvreté, au renforcement du pouvoir des femmes, à la création d'emplois et à la protection de l'environnement ont été inclus. Nos programmes sont appuyés par les institutions spécialisées des Nations Unies basées au Pakistan, les pays donateurs et la Banque mondiale. Le Gouvernement pakistanais est résolu à réaliser les objectifs du Sommet à l'aide de ses propres ressources. Cependant, ce travail herculéen ne peut être accompli sans un investissement massif dans la mise en valeur des ressources humaines.

L'élément central de notre programme d'action sociale est la généralisation de l'enseignement primaire, avec accélération de la scolarisation des fillettes. En une année seulement, 10 800 établissements d'enseignement primaire ont été créés; 34 000 nouveaux établissements ont été ouverts. Pour atteindre notre objectif d'universalisation de l'enseignement primaire d'ici à l'an 2000, nous avons augmenté les crédits affectés aux dépenses d'enseignement. Dans ce contexte, un accent particulier est mis sur l'éduca-

tion et la santé des filles. Près de 60 % des fonds ont été alloués à l'alphabétisation des femmes, et 70 % des nouvelles écoles qui doivent s'ouvrir dans les trois prochaines années seront destinées aux filles. En outre, dans le cadre du projet de formation d'agents sanitaires lancé par le Premier Ministre, 100 000 jeunes filles suivent une formation qui leur permettra d'assurer des services multiples dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'aide sociale à la population.

Toutes ces mesures prises par le Gouvernement pakistanais nécessitent des efforts constants et résolus, la participation du secteur privé et des organisations non gouvernementales et l'intensification de l'appui de la communauté internationale. Les efforts internationaux ne devraient pas se limiter uniquement aux débats d'orientation, à la recherche et à la collecte de données. La réponse se trouve dans la coopération technique et dans les programmes de formation au niveau opérationnel. Une assistance technique internationale et des services consultatifs accrus peuvent renforcer de façon décisive les capacités nationales et la base institutionnelle nécessaire pour appuyer les stratégies et les plans nationaux conçus pour assurer un développement social soutenu et durable.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir que toutes les mesures nécessaires seront prises pour tirer parti du cadre complexe mis en place par l'ONU, les institutions spécialisées de l'ONU, les gouvernements et les institutions multilatérales. Notre profond engagement politique, notre orientation claire et notre application fidèle des décisions du Sommet peuvent soutenir nos efforts.

**Mme Wronecka** (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais m'associer à la déclaration faite par le représentant de l'Irlande au nom des membres de l'Union européenne. Cependant, je voudrais ajouter quelques observations. Au Sommet mondial pour le développement social, tous les participants ont reconnu que la responsabilité de la réalisation des objectifs fixés par la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague incombaient au premier chef aux gouvernements nationaux, avec l'appui et la contribution de la communauté internationale.

La Pologne se félicite du nouveau cadre mis en place par l'Assemblée générale pour les activités de la Commission du développement social, en tant que commission technique investie de la principale responsabilité du suivi et de l'examen de la mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement social. Nous sommes heureux de voir que dans le projet de résolution qu'elle a présenté au Conseil économique et social, la Commission ait recommandé un

programme de travail pluriannuel échelonné jusqu'à l'an 2000. Ce programme de travail couvre des thèmes qui, à notre avis, sont essentiels au développement social.

Dans un monde en pleine évolution, le phénomène central de notre époque semble être une interdépendance sans cesse accrue, qui va de la mondialisation de l'économie mondiale à la révolution de l'information. Cela étant, notre avenir ne dépend-il pas d'un développement durable et équitable dans toutes les régions du monde? À notre avis, un tel développement est tributaire, à son tour, des flux de l'aide au développement de la part des pays nantis vers les pays les moins développés et de l'ouverture des marchés mondiaux au commerce et à l'investissement, mais principalement des efforts que déploie chaque pays particulier pour appuyer son propre développement économique et social et s'adapter à un environnement extérieur changeant.

Nous pensons que le point de départ est la croissance économique. La croissance économique génère l'emploi qui est de loin le mécanisme le plus efficace de répartition des richesses et des chances pour permettre aux pays développés et en développement d'atténuer la pauvreté. Les gouvernements ont coutume de partir du principe que la croissance économique seule finira par résoudre leurs problèmes sociaux. Cependant, la croissance économique seule ne permet pas d'assurer un emploi aux chômeurs à long terme.

Les changements structurels qui interviennent dans l'économie polonaise et s'accompagnent de changements du régime de propriété se sont déjà traduits par des modifications importantes dans la répartition sociale des revenus. Une nouvelle donne économique, cependant, ne pourra être possible sans adhésion sociale. Obtenir une telle adhésion en faveur d'un processus structurel va de pair, notamment, avec la nécessité de lancer des activités visant à prévenir l'aggravation de la pauvreté. L'analyse des causes de la pauvreté et de son ampleur a permis de poser en principe que l'appui à la croissance économique, qui réduit le chômage en augmentant la demande de main-d'oeuvre, était un moyen permettant de venir à bout des formes qui ont existé en Pologne. Les hypothèses concernant le développement socio-économique national, telles qu'elles sont formulées dans un document visant le long terme intitulé «Stratégie pour la Pologne» et dans son supplément : «Programme de politique socio-économique pour les années 1994-1997», sont conformes aux recommandations qui se sont dégagées du Sommet mondial pour le développement social. L'approche multidimensionnelle des problèmes de développement présentés dans la «Stratégie pour la Pologne», notamment le traitement des questions sociales, correspond aux engagements pris pendant le Sommet.

S'agissant de la sécurité du revenu, la protection d'un niveau de salaire minimum garanti au sein de l'économie nationale a été instituée par la loi. En tant qu'autre élément du réseau social visant à assurer la sécurité sociale, nous mentionnerons les activités visant à arrêter, et ensuite à réduire, le chômage, et à fournir aux chômeurs, pendant une période fixée par la loi, des moyens de subsistance minimum.

Plusieurs garanties sociales, qui ont été établies pour limiter la pauvreté, figurent dans notre programme universel d'assurance sociale. Dans le cadre de ce programme, l'État garantit une source de revenus s'agissant des risques précis, et ce, au moyen de programmes destinés à promouvoir l'emploi productif et à faire baisser le chômage, ainsi qu'à encourager l'activité professionnelle des jeunes. Ces programmes supposent qu'une formation spéciale et des stratégies de recyclage, en particulier pour les jeunes et les chômeurs de longue durée, soient élargies et diversifiées. Ils ont également pour objectif l'intégration du système éducatif à la formation des jeunes et des adultes, afin de mieux ajuster la structure des ressources en main-d'oeuvre aux besoins du marché du travail.

Compte tenu des incidences particulièrement fortes des facteurs économiques et sociaux défavorables sur la situation des handicapés, le Gouvernement a mis en place en 1994 un programme destiné à venir en aide aux handicapés et à les aider à s'intégrer dans la société. Une protection et un soutien particuliers sont offerts pour la réadaptation professionnelle et l'emploi des handicapés.

Le système polonais de sécurité sociale fait actuellement l'objet d'une réforme complexe. Cette dernière vise à restructurer tout le système d'aide sociale pour veiller à ce que les revenus perçus pendant une période d'activité et à titre de prestations sociales garantissent un niveau de vie adéquat, et que l'assistance sociale serve uniquement à intervenir dans certaines situations. Un système d'assurance chômage et un programme destiné à lutter activement contre le chômage sont en cours d'élaboration, l'accent étant mis particulièrement sur la promotion de l'activité économique des chômeurs dans les petites villes et les zones rurales, de même que pour les handicapés.

Nous pensons que le rôle de la société civile dans le processus de suivi et de mise en oeuvre du Sommet mondial est très important. La Pologne soutient les efforts faits par le Conseil économique et social pour encourager un dialogue informel au sein de la Commission du développement social, grâce notamment à l'utilisation de groupes d'experts lors de débats avec des organisations non gouver-

nementales sur des sujets prioritaires identifiés lors du Sommet mondial. Nous soutenons la proposition selon laquelle les organisations non gouvernementales doivent être encouragées à participer aux travaux de la Commission.

Il est nécessaire de sensibiliser davantage le public aux résultats obtenus lors du Sommet mondial et depuis. Rien ne peut remplacer l'action de l'ONU s'agissant non seulement de souligner l'importance des problèmes dont nous sommes saisis, mais surtout de mettre en oeuvre les recommandations du Sommet en matière de développement en faveur de la collectivité. Au moment d'entrer dans le XXIe siècle, l'Organisation — c'est-à-dire nous — devrait être en mesure de relever le défi consistant à ajouter une dimension humaine au développement. Après tout, c'est l'être humain qui est notre principal objectif. Ce principe de base du Sommet devrait nous guider dans nos délibérations sur le suivi de ce qui a été décidé à Copenhague.

**M. Teagarajan** (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation de la Malaisie souhaite remercier le Secrétaire général de son rapport (A/51/348) intitulé « Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social ». Le rapport fournit un cadre utile et important à nos délibérations à l'Assemblée. Ma délégation aimerait également s'associer à la déclaration faite hier par la représentante du Costa Rica, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Dix-neuf mois se sont écoulés depuis que nos dirigeants se sont réunis à Copenhague et ont promis d'oeuvrer à l'échelle mondiale en faveur du développement social aux niveaux politique, économique, moral et spirituel. Leur engagement a pris en considération les diverses valeurs religieuses et éthiques ainsi que les origines culturelles de tous les peuples du monde. La Déclaration et le Programme d'action de Copenhague symbolisent cet accord global. Si l'on s'en souvient, les principales questions débattues lors du Sommet étaient premièrement la réduction de la pauvreté en général et l'élimination de la pauvreté absolue; deuxièmement, le développement de l'emploi productif et la réduction du chômage; et troisièmement, le renforcement de l'intégration sociale, notamment des groupes les plus défavorisés et marginalisés.

En donnant suite aux décisions prises à Copenhague, nous devons être guidés par le principe selon lequel la personne humaine est au centre du processus de développement. Dans la recherche de la justice sociale, de la solidarité, de l'harmonie et de l'égalité entre les peuples, la communauté internationale doit continuer de promouvoir la cause du pluralisme et d'un développement économique et social juste. Même en étant témoins de la prospérité écono-

mique et sociale dont jouissent certains secteurs de la communauté mondiale, nous ne pouvons ignorer le nombre croissant de personnes qui, au Nord comme au Sud, vivent dans une misère abjecte. Il est tout à fait inadmissible, en fait déplorable, que près de 1,3 milliard de personnes, soit un cinquième de l'espèce humaine, n'ait toujours pas accès aux biens de première nécessité, tels que nourriture et eau potable. Il faut donc que nous nous efforcions collectivement de mettre au point un programme orienté vers l'action destiné à éliminer la pauvreté.

Si la Déclaration et le Programme d'action du Sommet de Copenhague ont clairement défini les questions liées à la pauvreté, à l'emploi et à l'intégration sociale, les engagements pris en matière d'assistance internationale, d'aide publique au développement et de nouvelles ressources supplémentaires n'ont malheureusement pas été remplis. En même temps, les principaux pays donateurs ont été réticents à fournir des ressources supplémentaires. Dans la Déclaration de Copenhague, les gouvernements donateurs ont promis de s'efforcer d'atteindre l'objectif convenu de 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement d'ensemble le plus tôt possible, et d'accroître la part du financement des programmes de développement social afin d'atteindre les objectifs de la Déclaration et du Programme d'action. Malheureusement, on est loin d'avoir atteint cet objectif, et cela est extrêmement décourageant. Les principaux donateurs doivent honorer leurs promesses s'ils souhaitent contribuer sensiblement à soulager la misère où vivent les pauvres et les personnes défavorisées du monde.

Ma délégation note la participation positive de nombreux acteurs dans le domaine du développement social — gouvernements nationaux, organes et organismes des Nations Unies, institutions de Bretton Woods, organisations régionales et acteurs non gouvernementaux — ainsi que les initiatives sérieuses qu'ils ont prises pour essayer de réaliser ce qui a été convenu au Sommet de Copenhague. Il est clair que toutes ces initiatives exigent de disposer des ressources suffisantes pour en faire une réalité. En fait, et à moins que des actions concrètes ne soient prises et que des ressources financières ne soient trouvées pour pouvoir les mettre en oeuvre, la célébration de l'année 1996 en tant qu'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté aura plutôt été inutile. Je crains que la proclamation de première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté ne subisse le même sort, à moins que ces engagements et promesses ne soient tenus.

Ma délégation a noté que le rapport du Secrétaire général se réfère aux initiatives prises par les institutions de

Bretton Woods — notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international — conformément aux recommandations du Sommet, notamment dans les domaines du développement social et de la mise en valeur des ressources humaines.

Nous saluons le nouveau mode de financement extérieur adopté par la Banque mondiale en faveur du secteur social, financement qui s'élève à 3,33 milliards de dollars pour l'éducation, la santé, les programmes pour la population et la nutrition. Nous saluons également les initiatives que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont prises de fournir une assistance spéciale aux pays lourdement endettés. Tout en nous félicitant de ces initiatives, nous exprimons l'espoir qu'elles seront mises en oeuvre de manière juste et équitable. Ces institutions ne doivent jouer le rôle ni de collecteurs de dettes au profit du Nord riche, ni d'exécutants des prêteurs.

Ma délégation souhaite souligner l'importance que revêt l'intégration sociale dans le contexte du développement social. La sécurité de la personne humaine exige une approche exhaustive et intégrée qui tienne compte de tous les autres facteurs, y compris les valeurs et les normes culturelles et religieuses.

Étant donné les vastes différences qui existent au niveau du développement entre les pays les plus pauvres et les moins avancés, ceux des pays en économie de transition et ceux qui sont hautement industrialisés, il convient de dûment cerner les priorités et de parvenir à un accord à leur sujet afin de pouvoir appliquer le Programme d'action au niveau global. Il ne faut pas oublier que les priorités et les mesures proposées pour mettre en oeuvre le Programme ne conviennent pas forcément à tous les États Membres. Par ailleurs, il ne faut jamais oublier qu'en fin de compte, la responsabilité principale de la mise en oeuvre des objectifs convenus au Sommet incombe aux États Membres.

Quant au suivi institutionnel, le système des Nations Unies joue indéniablement un rôle de catalyseur dans la mise en oeuvre du Programme d'action. D'une part, l'Assemblée générale doit continuer à formuler des politiques globales eu égard à la mise en oeuvre. D'autre part, le Conseil économique et social doit fournir des orientations générales et superviser la coordination à l'échelle du système lors de la mise en oeuvre des résultats du Sommet et présenter des recommandations à cet égard au sein du système des Nations Unies. Le rôle de coordination joué par le Conseil économique et social pour resserrer les relations de travail entre les institutions spécialisées impliquées dans

la mise en oeuvre du Programme d'action éliminerait le chevauchement des responsabilités.

Ma délégation souhaite réaffirmer que la Malaisie se félicite des promesses que les dirigeants du monde ont faites lors du Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague en 1995. Cela se trouve reflété dans les divers programmes et politiques du Gouvernement qui sont solidement établis et largement soutenus par la population. Par ailleurs, les processus et le mécanisme administratifs de la mise en oeuvre, du suivi et de l'examen de l'efficacité de ces politiques sont bien en place et généralement fonctionnent de manière efficace.

Grâce à ses politiques et programmes socio-économiques pour le développement, la Malaisie a été en mesure de réduire de façon spectaculaire le niveau de la pauvreté, d'atteindre pratiquement le plein emploi et de renforcer l'intégration et l'unité sociales. Cette démarche continuera d'être l'un des moteurs du septième plan malaisien pour les années 1996-2000.

**M. de Rojas** (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Venezuela fait siennes les déclarations prononcées à propos de ce point de l'ordre du jour par la délégation de Bolivie, au nom du Groupe de Rio, et par la délégation du Costa Rica, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La délégation du Venezuela souhaite également remercier le Secrétaire général pour son rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social (A/51/348) et dire qu'elle en appuie le contenu.

Mon pays est conscient de l'accroissement dramatique de la pauvreté et de la multiplication de nouvelles formes d'exclusion qui menacent la dignité humaine de la plupart des citoyens du monde. Nous considérons le développement social comme le principal défi qui se pose à notre époque. Le Gouvernement vénézuélien continue de croire que la façon dont les générations futures jugeront notre époque dépendra de notre aptitude à résoudre positivement les problèmes de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

La tenue du Sommet mondial pour le développement social a renouvelé les espoirs du Gouvernement et du peuple vénézuéliens. Dès la fin du Sommet, il a été immédiatement décidé de mener une action de suivi sur les accords conclus à ce forum social historique, conformément aux recommandations du Sommet qui soulignent que les gouvernements nationaux sont les acteurs auxquels il in-

combe de réaliser les objectifs de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague.

La nouvelle stratégie de mon pays dans le domaine social n'a pas été exclusivement conçue en fonction des activités que nous menons dans ce domaine, mais elle forme au contraire un élément de la nouvelle politique économique de l'État : l'«Agenda vénézuélien». Dans cet Agenda, il est prévu que le fonctionnement même de l'appareil productif doit susciter une plus grande équité.

L'une des composantes importantes de l'engagement pris de favoriser la solidarité sociale est l'augmentation de la capacité d'organisation aux fins de donner au groupe le plus défavorisé de la population la possibilité d'obtenir la part qui lui revient de prestations sociales. La promotion des organisations communautaires est conforme à cette stratégie. Nous devons également souligner que l'engagement social qui a été pris exige des systèmes d'allocation familiale supplémentaires et que du fait que leur mise en place et leur succès exigent du temps, les programmes sociaux ne doivent être ni démantelés ni remplacés avant que des options plus favorables et plus efficaces ne soient trouvées.

Mon pays s'est engagé à diminuer à court terme la pauvreté grâce à des stratégies sociales et économiques orientées vers la satisfaction des besoins de base, tels que la santé, la nutrition, l'éducation et l'emploi, mais aussi la défense des droits de l'homme et l'amélioration de la répartition équitable des revenus et des richesses. Pour être suivi d'effets, cet engagement exige que des activités soient menées dans trois domaines spécifiques : le premier porte sur la promotion du développement d'un système de services sociaux et ménagers pour les familles à faible revenu grâce à des programmes de subventions familiales et scolaires et de soins pour les personnes âgées. Le second concerne l'examen du cadre juridique et administratif devant permettre de garantir aux plus défavorisés l'accès aux ressources économiques, financières et technologiques, afin de favoriser une intégration complète au marché du travail. Le troisième concerne la promotion des programmes de qualification et de formation pour orienter la main-d'oeuvre vers des activités non traditionnelles.

Sur le plan régional, le Venezuela a soutenu toutes les initiatives prises par le Groupe de Rio pour assurer le suivi intégral des objectifs de développement social fixés au Sommet mondial. En conséquence, nous avons travaillé en étroite relation avec les pays de ce groupe pour mettre en oeuvre les dispositions de la Déclaration de Rio concernant la réalisation des objectifs du Sommet et de ses annexes, qui définissaient le programme de suivi régional. Les deux

documents reflètent l'impérative nécessité d'éliminer la pauvreté en tant qu'élément clef de notre ordre du jour social régional.

Dans ce contexte, le Venezuela se félicite de la recommandation du Groupe de Rio concernant l'organisme principal qui doit veiller à la coordination du suivi des activités dans la sphère sociale. Ce faisant, il a désigné comme coordonnateur national le Ministère des affaires de la famille, en tant qu'agence gouvernementale chargée de la conception et de l'application des politiques sociales. Parallèlement, la société civile est invitée à participer à cette entreprise.

Au niveau de l'hémisphère, à l'occasion du Sommet des Amériques, le Venezuela a réitéré l'importance prioritaire qu'il accorde aux questions sociales et a donné son appui à la convocation de la Conférence panaméricaine pour l'élimination de la pauvreté et la discrimination, qui s'est tenue à Santiago du Chili, en janvier 1996.

Par conséquent, le Gouvernement vénézuélien a coopéré avec les pays de l'hémisphère afin d'arrêter des mesures novatrices et créatives permettant de lutter contre la pauvreté par des programmes nationaux ciblés, par la formulation d'objectifs et la réforme des secteurs sociaux intégrée au processus de modernisation de l'État.

Mon gouvernement estime qu'il est impératif de soutenir la notion de justice sociale internationale. À cette fin, chacun des membres de la communauté internationale doit apporter sa contribution pour la réalisation de ce que nous appelons le bien commun universel. En vertu de ce principe, il devient donc encore plus impératif de revoir les modalités de la dette extérieure qui pèse lourdement sur les pays en développement et rend difficile la satisfaction de leurs besoins en matière de développement.

Le Venezuela estime qu'il est encourageant pour la communauté internationale de voir que les Nations Unies adoptent une attitude responsable à l'égard des questions de développement social, aujourd'hui, plus sérieusement que jamais, à l'approche de cette fin de XXe siècle. Cette position a encore été renforcée par les récentes conférences mondiales organisées sous les auspices de l'Organisation, qui portaient toutes sur un thème social, ce qui démontre également qu'il s'agit d'une tâche complexe qui exige une approche multidisciplinaire, coordonnée et caractérisée par une importante composante morale. Nous espérons que la mise en oeuvre des résultats du Sommet imprimeront un nouvel élan à la coopération entre les pays et les organisations internationales, qui pourront ainsi réaliser le développement, la justice et la paix.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : Il n'y a plus d'orateurs sur ce point de l'ordre du jour. Le projet de résolution qui doit être présenté au titre du point 45 de l'ordre du jour sera examiné à une date ultérieure qui sera annoncée à une date ultérieure.

### Rapports de la Cinquième Commission

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 126, 133 et 135 de l'ordre du jour.

S'il n'y a pas de proposition au titre de l'article 66 du règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : Les déclarations se limitent donc aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été exprimées clairement à la Commission et sont consignées dans les procès-verbaux officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'aux termes du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée est convenue que :

«Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission.»

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, j'informe les représentants que les décisions seront prises de la même manière qu'en Commission.

### Point 126 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/51/502)**

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport (A/51/502).

Le projet de résolution a été adopté sans vote par la Cinquième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 51/2).

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 126 de l'ordre du jour.

**Point 133 de l'ordre du jour**

**Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/51/503)**

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de

décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport (A/51/503).

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 133 de l'ordre du jour.

**Point 135 de l'ordre du jour**

**Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria**

**Rapport de la Cinquième Commission (A/51/504)**

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport (A/51/504).

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 51/3).

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 135 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 13 h 30.*